



# LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Burnt Church: le conflit du homard risque de dégénérer

Page A 3

LE MONDE

Israël assassine Abou Ali Moustapha, chef du FPLP

Page A 5

Vol. XCI N° 193

LE MARDI 28 AOÛT 2001

87¢ + TAXES = 1\$

## Transformation majeure du site de l'oratoire Saint-Joseph

Héritage Montréal critique sévèrement le projet

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Le site de l'oratoire Saint-Joseph pourrait bientôt être méconnaissable. Le plan de réaménagement des lieux déposé récemment à la Ville de Montréal, dont *Le Devoir* a obtenu copie, prévoit notamment la destruction de l'auberge située en aval de l'Oratoire, le déménagement de la chapelle du Frère André, l'édification de deux importants bâtiments sur son flanc ainsi que la construction d'un escalier mécanique et d'un funiculaire pour relier ces deux bâtiments. Coût: 40 millions, au bas mot.

Le réaménagement proposé par la Congrégation de Sainte-Croix a pour objectif l'amélioration de l'accueil des pèlerins et des visiteurs handicapés et âgés. Il est cependant à prévoir que la volonté des pères se heurtera à la sensibilité des organismes voués à la protection du patrimoine et du mont Royal. Déjà, Héritage Montréal s'élève contre le projet qu'il qualifie de «très inquiétant». Reste donc à voir si les plans recueilleront un avis favorable de la part de la Commission Jacques-Viger et du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels.

Les documents déposés à la Ville de Montréal le 21 juin dernier, signés par l'architecte Jacques Reeves, sont très explicites quant aux travaux que l'on souhaite réaliser sur le site d'ici à 2004.

VOIR PAGE A 8: ORATOIRE

## Le Collège des médecins abandonnera les normes québécoises

C'est le Collège royal qui se chargera progressivement des examens d'entrée

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À compter de l'an prochain, le Collège des médecins du Québec éliminera graduellement ses examens distincts pour les fondre avec ceux du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, basé à Ottawa.

C'est ce qu'a révélé au *Devoir* le président du Collège des médecins du Québec, le Dr Yves Lamontagne. Pour des raisons pratiques, le Collège des médecins du Québec cherche à abandonner les normes québécoises en matière d'examen d'entrée dans la profession médicale pour adopter les normes pancanadiennes. «Si on avait tous les mêmes normes pour les examens au Canada, on favoriserait la mobilité. Le médecin du Québec qui veut aller travailler en Ontario et celui de l'Ontario qui veut travailler au Québec n'auraient pas de problèmes», a fait valoir le Dr Lamontagne.

À l'heure actuelle, le Québec est la seule province à imposer un examen distinct avant d'autoriser les futurs médecins spécialistes à exercer sur son territoire. Dans toutes les autres provinces, pour pouvoir exercer pleinement leur profession, les médecins spécialistes n'ont qu'à passer l'examen du Collège royal et, en même temps, la licence du Conseil médical du Canada, que l'on désigne dans le milieu, même au Québec, sous l'acronyme anglais LMCC (Licence of the Medical Council of Canada). Dans les faits, la presque totalité des médecins spécialistes au Québec ont choisi de

VOIR PAGE A 8: COLLÈGE

### INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 5
Culture.....	B 8	Météo.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

## Catherine Martin, cinéaste



Catherine Martin, dans *Mariages*, en compétition au FFM, interroge l'univers feutré et étouffant des femmes québécoises d'hier.

## Cris et chuchotements de Québécoises

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Catherine Martin croit à l'héritage du passé, transmis par la longue chaîne des générations venues jusqu'à nous. Elle voit les Québécoises marquées par le destin de leurs aïeux, quoique l'ignorant trop souvent, comprenant parfois mal à quel point ces temps révolus vivent encore sourdement dans les esprits. Ce voile-là du legs, la cinéaste québécoise veut le soulever. Et elle l'a fait en laissant parler les signes, le surnaturel, les gestes du quotidien, le vent et la rivière dans un beau film mystérieux intitulé *Mariages* qu'elle livrait hier en compétition au FFM.

Cette cinéaste tout en finesse a toujours possédé un style. On lui devait des courts et moyens métrages poétiques, sensibles et personnels, remarquables et primés ainsi qu'un passionnant documentaire: *Les Dames du 9* sur les serveuses qui travaillaient au fameux restaurant en haut de chez Eaton.

Passer au long métrage de fiction constitua pour elle une longue aventure semée d'embûches. La cinéaste a patiemment attendu son heure à coups de projets proposés, rejetés, de délais. Puis enfin, un jour, vint le feu vert pour *Mariages*. Et d'évoquer le projet de sobriété, de dépouillement, de plans longs que fut dès le départ *Mariages*.



LE FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

Depuis longtemps, Catherine Martin brûlait de se lancer dans une production d'époque. Pari difficile pour un premier long métrage, car l'action allait se situer au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui implique force décors, costumes, reconstitutions. Le tout avec un maigre budget de 1,7 million. La réalisatrice possédait d'avance sa vision, une volonté de mêler une esthétique très picturale, une musique à la fois traditionnelle et contemporaine au climat des films scandinaves. «*Les Québécoises* sont des Nordiques et les films de Bergman entre autres ont des répercussions en nous. Même si on ne vivait pas ici ce protestantisme rigoriste, des parallèles se créent. Mon film les reconnaît.»

VOIR PAGE A 8: QUÉBÉCOISES

## Louis Muhlstock, 1904-2001

# Le peintre de la vie moderne

Une des figures essentielles de l'histoire de l'art québécois, Louis Muhlstock, a disparu dimanche à Montréal. Il avait été hospitalisé en juin dernier. Né en Galicie en 1904, Muhlstock immigré au Canada en 1911. Depuis 1928, où il se consacre à titre professionnel à la peinture, Muhlstock, au jour le jour, n'avait jamais cessé de peindre.

BERNARD LAMARCHE  
LE DEVOIR

Muhlstock est un des peintres qui ont permis à la peinture, entrant dans la modernité dans les années trente, de se départir des sujets liés au terroir pour s'engager dans la voie de la représentation de la ville et de la vie urbaine. La vie de quartier, l'architecture, le monde des travailleurs et des chômeurs l'ont notamment intéressé. Une des premières tentatives pour faire redécouvrir ce pan de l'histoire de l'art avait été menée par l'historienne de l'art Esther Trépanier, avec l'importante exposition *Peintres juifs et modernité, Montréal 1930-1945*, qui comprenait, au Centre Saidye Bronfman en 1987, une quinzaine d'œuvres du peintre. On l'avait redécouvert au Musée du Québec, en 1995, avec la rétrospective *Louis Muhlstock*. Arrivé à Montréal, Muhlstock avait entrepris des études en 1918, à l'École

Nationale, avec les peintres Edmond Dyonnet et Joseph St-Jacques. De 1920 à 1928, il suit les cours du soir de la Art Association de Montréal, sous la direction de William Brynner. Il part en 1928 pour Paris, où il prend des cours à l'atelier de Louis-François Biloul. Il revient à Montréal en 1931, aux prises avec la crise économique.

Comme d'autres peintres de la modernité naissante, Muhlstock peint la sévérité de la vie moderne. Gens malades, utilisateurs de soupes populaires et sans-abri comptent parmi ses sujets. En 1935, Muhlstock expose une série d'études et de dessins à la Art Association. Cette première exposition lui vaut une critique élogieuse de Saint-Denis Garneau. Il participe, en 1939, à la fondation de la Contemporary Art Society (CAS), le projet de John Lyman consacré à l'art moderne, pronant une esthétique dépassant le régionalisme. L'importance du groupe dans



MUSÉE DU QUÉBEC  
Louis Muhlstock était sensible à une foule de sujets, dont la situation difficile des chômeurs en temps de crise. Dès la fin des années trente, il s'était aussi fait le chroniqueur en peinture des quartiers de Montréal. Ici, *Jour de pluie*, une huile de 1937.

l'accession de l'art québécois à une production d'avant-garde n'est pas à négliger. Paul-Émile Borduas qui y officia comme vice-président dès la fondation tout comme en 1948 à la disso-

lution du groupe, et Alfred Pelland, autre figure de proue de la modernité, ont été membres de la CAS.

VOIR PAGE A 8: MUHLSTOCK

## Ottawa bloque un projet d'Hydro

Le barrage de la Toulouste n'est pas à la hauteur des normes nord-américaines

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO) refuse depuis plusieurs mois d'autoriser la construction d'une centrale de 526 MW sur la rivière Toulouste, entre Manic-3 et le réservoir Sainte-Anne, parce qu'Hydro-Québec n'accepte pas d'y maintenir un débit d'eau suffisant pour assurer la survie des espèces aquatiques.

C'est ce que révèle l'essentiel de la correspondance entre Hydro-Québec et le ministère fédéral, obtenue en vertu de la Loi d'accès à l'information par le mouvement Au Courant. Pêches et Océans doit autoriser la construction des ouvrages qui obstruent le passage des poissons dans les cours d'eau. Depuis plus de 20 ans, sa politique consiste à n'autoriser aucun ouvrage qui aurait pour effet de provoquer une perte nette d'habitats aquatiques et une baisse de la productivité des cheptels placés sous sa responsabilité.

Le refus d'Hydro-Québec de respecter les exigences du ministère fédéral l'obligerait à retarder le lancement de ce projet d'un an si les autorisations étaient accordées cet automne, affirmait Robert Abdallah, directeur principal Projets et construction, dans une lettre du 14 mai dernier adressée au MPO. Hydro mobilise depuis deux mois le lobby des constructeurs de barrage pour forcer la main d'Ottawa dans ce dossier.

Le projet a pourtant été approuvé par Québec, l'unique bailleur de fonds d'Hydro, le 27 juin, trois semaines après la divulgation du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les commissaires donnaient le feu vert au projet mais, en ce qui a trait au «débit réservé», c'est-à-dire le débit minimal maintenu dans ce cours d'eau, ils proposaient d'y maintenir un minimum de 20 mètres cubes/seconde (m<sup>3</sup>/s) d'eau, soit environ 10 % de son débit moyen annuel.

Jusqu'en juillet, la société d'État a néanmoins demandé aux autorités fédérales de l'autoriser à ne rejeter que trois m<sup>3</sup>/s, soit 1,4 % du débit qu'elle entend soustraire à la Toulouste sur 13,5 km pour dériver le reste, soit 209 m<sup>3</sup>/s, vers ses turbines.

Le 5 juillet, Hydro-Québec assouplissait sa position et proposait au MPO le débit que Québec venait d'approuver par décret. Ce dernier autorise Hydro à

## • LES ACTUALITÉS •

## Fermeture d'une garderie

## Quebecor assure qu'il n'abandonnera pas les enfants

JOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

La garderie des employés de Vidéotron ne sera pas expulsée à la fin de la semaine mais les négociations ne sont pas finies pour autant. D'une part parce que Quebecor, de qui relève maintenant Vidéotron, souhaite toujours que la garderie quitte ses locaux rapidement. Et il restera les coûts du déménagement et du nouveau loyer à négocier.

«L'affaire est loin d'être réglée», dit Isabelle Fortin, membre du conseil d'administration de la garderie.

Cependant, Quebecor ne bousculerait plus parents et enfants vers la porte de sortie. Une première lettre demandait à ce que les locaux soient vides pour le 31 août, soit le délai d'un mois prévu par le bail. Puis, devant les vives réactions suscitées, Quebecor ajoutait un délai de trois mois, soit le 30 novembre.

Hier, tant Quebecor que le ministère de la Famille et de l'Enfance, impliqué dans le dossier, affirmaient que même cette date ne tenait plus: la garderie ne fermera pas tant qu'elle ne sera pas relocalisée.

«Il n'y a pas de date ferme. Peut-être que nous pourrions relocaliser la garderie avant le 30 novembre mais il n'est pas question d'expulser qui que ce soit», disait le porte-parole de Quebecor Luc Lavoie.

Le Centre de la petite enfance dit toujours avoir besoin d'au moins 12 mois pour reloger ailleurs ses 65 enfants.

Pour régler le dossier, un comité de travail a donc été formé réunissant une représentante du ministère de la Famille et de l'Enfance, la directrice de la garderie, un représentant du conseil d'administration et deux représentants de Quebecor. Le groupe s'est vu une première fois le 16 août et doit se rencontrer de nouveau dans quelques jours.

S'il est clair, à la suite de cette première rencontre, que la fermeture de la garderie n'est pas envisagée et qu'il y a un véritable souci de la relocaliser, il est aussi clair que Quebecor veut agir rapidement.

«Quebecor est entré en possession de Vidéotron le 23 mai et nous voulons que le 300 Viger [où est située la garderie] nous serve de siège social, expliquait ainsi M. Lavoie. Nous avons besoin des locaux.»

Quebecor est donc en train de chercher dans son propre parc immobilier un endroit convenable pour loger la garderie.

Il n'est pas dit toutefois que Les Câblinours bénéficieront encore d'un loyer gratuit comme leur accordait Vidéotron. Ni que Quebecor va assumer les coûts du déménagement.

«On n'est pas rendus à discuter l'aspect financier, dit Luc Lavoie. Mais la garderie coûtait de 150 000 à 160 000\$ par année à Vidéotron. Nous ne voulons pas étouffer les parents mais nous n'aurons pas la même politique d'un loyer gratuit.»

## EN BREF

## L'État devra défendre Côté

(Le Devoir) — La Cour supérieure a tranché. Renald Côté sera représenté par un avocat rémunéré par l'État. Agé de 50 ans, cet individu de Magog doit répondre à 15 chefs d'accusation d'agressions sexuelles envers sa fille et une autre personne de son entourage. Dans une décision rendue en début d'après-midi hier, le juge Paul-Marcel Bellavance a ordonné au gouvernement du Québec de fournir un avocat «compétent» à M. Côté. À cela, il a ajouté que la Couronne et l'accusé devront s'entendre de «bonne foi» quant au choix du juriste. Entre-temps, le juge suspend temporairement les procédures criminelles intentées contre l'inculpé. Le 5 septembre prochain, les parties reviendront au Palais de justice de Sherbrooke pour vérifier si le gouvernement s'est acquitté de sa tâche. Ce n'est qu'une fois que Renald Côté aura un avocat pour le représenter qu'il subira son enquête sur remise en liberté. Le dossier traîne depuis déjà plusieurs semaines. Renald Côté a fait une demande d'aide juridique peu après son arrestation. Cette demande a été rejetée, puisque son revenu est supérieur au revenu maximal admissible pour l'aide publique. Ce rejet a conduit l'accusé à déposer une requête à la Cour supérieure. Renald Côté soutient qu'il n'avait pas les moyens de se payer les services d'un avocat pour le défendre.

## Marois ne rouvrira pas le pacte fiscal

(PC) — Québec n'a pas l'intention de rouvrir le pacte fiscal qu'il a signé avec les municipalités, malgré une invitation en ce sens du candidat à la mairie de Montréal Gérald Tremblay. «Nous n'avons pas l'intention de rouvrir le pacte fiscal, tel que nous l'avons déjà signé, après de grandes discussions, des échanges en profondeur avec le monde municipal», a fait savoir hier la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Pauline Marois, lors de son passage à Montréal. Jeudi dernier, M. Tremblay proposait un nouveau pacte fiscal au gouvernement du Québec, qui entraînerait un investissement de trois milliards sur cinq ans dans la métropole. En plus de renouveler les infrastructures de la ville, l'injection de trois milliards permettrait d'accélérer la croissance économique par divers projets, avait-il plaidé. La ministre Marois a néanmoins manifesté une certaine ouverture aux besoins économiques de Montréal, mais sous une autre forme. «Nous sommes prêts à envisager la possibilité d'ententes particulières avec Montréal, comme avec d'autres villes à travers le Québec, compte tenu de la situation propre à chacune de ces villes-là», a précisé la ministre Marois.

## Des agriculteurs demandent à être dédommages pour la sécheresse

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — À cause de la sécheresse, quelque 800 agriculteurs québécois ont produit une requête pour dédommagement auprès de la Financière agricole.

Entre la mi-juillet et la mi-août, il tombe en moyenne au Québec 1000 millilitres de pluie. Or, cette année, la quantité de pluie au cours de cette période a oscillé entre 10 et 30 millilitres, et le mercure a souvent atteint les 37 degrés Celsius, comme ce fut le cas les 8 et 9 août.

Comme conséquence, les conditions agricoles se sont dégradées en cours d'été, constate le dernier Bulletin de la Financière agricole. La production de légumes, de céréales et de certains fruits sera touchée par cette période de sécheresse.

La Financière agricole, un organisme gouverne-

mental qui met en place un programme d'assurance récoltes pour les producteurs, avait reçu le 20 août dernier 4100 demandes de compensation financière dont 800 invoquent la sécheresse comme cause des pertes.

Les principales demandes de compensation dues à la sécheresse proviennent des producteurs de légumes maraichers, de maïs-grain, de soja et de légumes destinés aux conserves.

Les producteurs de maïs sucré sont à plaindre. Le maïs a souffert d'une mauvaise pollinisation, ce qui a rendu les épis mal fournis et plus difficiles à vendre.

À la Fédération des producteurs de fruits et de légumes de transformation (conserves, confitures, etc.), la situation est la pire depuis 1957, et les pertes sont évaluées à sept millions.

Les productions de haricots et de concombres ont été particulièrement touchées, avec des pertes de 50 %

Le rendement par hectare du maïs-grain a chuté

de 5% et celui des champs de soja est tombé de 15 %.

Enfin, la production de tabac a été victime d'une infestation d'un insecte appelé légionnaire.

Par ailleurs, plusieurs producteurs agricoles déplorant que la sécheresse ait causé des coûts supplémentaires en main-d'œuvre, en carburant, en électricité et en dépenses additionnelles d'irrigation.

Sur les marchés, les producteurs n'ont pas obtenu le meilleur prix pour leurs produits dont la qualité a été inégale à cause du climat.

Enfin, pour la production automnale de la pomme, on envisage aussi certains problèmes, notamment au niveau du calibre et de la coloration, souligne le Bulletin de la Financière agricole.

Vendredi dernier, le ministre fédéral de l'Agriculture, Lyle Vanclief, soulignait que les réclamations déposées auprès du programme d'assurance récolte de son gouvernement avaient presque doublé cette année, passant de 650 millions à 1,2 milliard.

## Les tours du palais



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**MÊME DANS LES BRAS** d'un adulte, le petit Fasir ne sera jamais assez grand pour rejoindre ces tours qui le fascinent. Le garçon et son grand-père, tous deux fraîchement arrivés du Liban, ont admiré les travaux de construction du nouveau palais des congrès de Montréal.

## Enquête de l'Institut Missisquoi

L'ancien et le nouvel anglo se ressemblent comme deux gouttes d'eau  
L'un comme l'autre estiment que leur communauté est menacée au QuébecJOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

Qu'ils soient jeunes ou vieux, bilingues ou pas, les anglophones du Québec sont bien moins différents que ce que la mode des «nouveaux anglos» laisse croire. L'étude menée par Jack Jedwab, vice-président de l'Institut Missisquoi — fondé pour étudier la communauté anglophone du Québec, est formelle: il n'y a pas «[d']évolution significative des attitudes et des opinions des Québécois anglophones».

Cette conclusion est tirée d'une vaste enquête menée l'été dernier auprès de plus de 3000 personnes, en collaboration avec la firme de sondages CROP et grâce à une subvention de Patrimoine Canada. Des premiers résultats avaient été rendus publics en février. Depuis, M. Jedwab a subdivisé son échantillon selon six caractéristiques: l'âge, l'éducation, le statut en emploi, la connaissance du français, les relations avec des francophones et le sexe.

Son analyse, rendue publique hier, tient en un rapport de 18 pages intitulé: «Les nouveaux anglophones et les plus anciens: une analyse de l'opinion des anglophones du Québec sur les réalités socio-politiques de la province».

Il en ressort, entre autres, que peu importe les re-

coupelements, la loi 101 et l'accès aux services de santé préoccupent l'ensemble des répondants, que la majorité de chaque sous-groupe ne croit pas que le français soit menacé au Québec mais que la collectivité anglophone l'est. De plus, près de 90 % des répondants de tous les sous-groupes réclament le libre choix en matière d'enseignement.

Selon M. Jedwab, la grande proportion de jeunes anglophones bilingues (89 % des 18-24 ans le sont, selon le recensement de 1996) et la multiplication des unions entre francophones et anglophones auraient pu faire croire à de plus grandes différences dans les résultats.

«Je ne dis pas que les anglos sont tous pareils, je dis que la dynamique de l'opinion chez les anglophones est similaire. Par exemple, il n'y a qu'un écart de 10 points entre les jeunes (52 %) et les plus de 65 ans (42 %) sur l'importance d'avoir des lois protégeant le français. Ce n'est pas assez marqué pour qu'on parle d'un generation gap. En fait, ce sont plutôt chez les gens les plus éduqués qu'on voit une différence dans les opinions.»

L'étude suscite déjà la controverse. Des sociologues critiquent les recoupelements faits et les conclusions tirées qui ne correspondent pas à d'autres enquêtes.

Gary Richards compte parmi les sceptiques. Il est

l'un des deux commissaires anglophones à avoir siégé à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Dans son rapport rendu public la semaine dernière, la Commission faisait largement état du changement de mentalité des anglophones.

«Alors quand je vois une étude comme celle-là, je suis loin d'être convaincu. Ça ne correspond pas du tout à ce que nous avons entendu aux États généraux. Je trouve d'ailleurs bizarre qu'on ait attendu après la publication de notre rapport pour rendre ça public.»

M. Jedwab, qui enseigne également à l'université McGill et qui est l'ancien directeur du Congrès juif canadien, rétorque que ses travaux sont solides. «Même si on faisait d'autres recoupelements, je demeure convaincu de mes résultats.»

De quoi réjouir le groupe de pression Alliance Québec, qui a pris un virage plus radical ces dernières années et qui soutient qu'à la base, les anglophones appuient leurs luttes.

«Je ne travaille pas pour Alliance Québec, dit M. Jedwab. Je mène des recherches et il s'en fait très peu sur la communauté anglophone du Québec. Or, je crois qu'elles sont nécessaires. Sinon, on tire des conclusions basées seulement sur des anecdotes ou les contacts personnels qu'on a.»

C a h i e r s p é c i a l

Multimédia  
et informatique2001  
mim  
Du 3 au 5 octobresamedi  
22  
Le 22 septembre

septembre 2001

Tombée publicitaire  
le 14 septembre 2001

LE DEVOIR

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Chantal Hébert

## Une église sans clocher

À voir le va-et-vient qui a agité la droite canadienne tout l'été on pourrait être tenté de croire que le Canada est en voie de se redessiner un paysage politique dans lequel le Québec, faute de se manifester, va forcément se retrouver relégué à l'arrière-plan.

Au fil des tractations entre conservateurs, alliés et dissidents, on chercherait en vain une trace significative d'influence québécoise. Hormis un accident de géographie qui a voulu que la récente rencontre entre conservateurs et alliés dissidents se déroule en sol québécois, toute cette affaire pourrait aussi bien être celle de gens vivant sur une autre planète politique.

Voilà pourtant un beau cas où les apparences sont particulièrement trompeuses. Car, en réalité, le danger n'est pas que le Québec se retrouve logé dans un espace politique réaménagé au goût des autres. Dans les faits, tous les efforts visant à bâtir une coalition de rechange au parti libéral du Canada sont voués à se résumer à un exercice marginal tant et aussi longtemps que le Québec n'en sera pas partie prenante.

## L'appui du Québec

Pour l'avenir prévisible, conservateurs et alliés vont donc continuer à tourner en rond. C'est, pour l'essentiel, ce à quoi on vient d'assister tout l'été.

Car, sans le Québec au rendez-vous, l'édifice politique dont rêvent Joe Clark, Chuck Strahl et les autres est une église sans clocher.

Dans l'état actuel des choses, tous les sondages indiquent que, dans le meilleur et le plus improbable des cas, soit celui d'une réconciliation réussie et générale entre conservateurs et alliés, le résultat n'aurait même pas de quoi ébranler la forteresse libérale fédérale.

Mathématiquement, le principal talon d'Achille de cette nouvelle coalition serait son absence d'appuis significatifs au Québec. L'expérience réformiste a déjà montré qu'une telle absence a tendance à avoir des répercussions négatives en Ontario où bien des électeurs considèrent qu'un parti dit national doit avoir des assises au Québec.

Pour pallier le problème, Joe Clark a déjà évoqué le projet de faire des avances au Bloc québécois mais son idée ne résiste pas à l'analyse. Il s'agit d'un faux raccourci qui ne peut mener qu'à un cul-de-sac électoral.

Si jamais M. Clark se présentait aux prochaines élections bras dessus bras dessous avec le Bloc et l'Alliance, la coalition dont il ferait partie serait forcée de défendre une vision bien nébuleuse de la place du Québec dans la fédération canadienne.

En sol québécois, les efforts de la droite n'ont aucune prise sur la dynamique politique. L'événement le plus déterminant pour l'avenir du Bloc, à savoir l'issue des prochaines élections québécoises, échappe complètement au contrôle des Clark, Strahl et compagnie. Ils ne peuvent que ronger leur frein.

Dans ces circonstances, conservateurs et alliés canadiens sont bien davantage les spectateurs impuissants d'une nouvelle dynamique fédérale que des acteurs influents.

Car nouvelle dynamique il y a, et le Bloc continue d'en être un des artisans. La formation souverainiste fédérale a beaucoup à voir avec l'émergence d'un système fédéral à parti unique au Canada. Son existence est désormais devenue garante de la suprématie libérale.

L'écroutement de l'Alliance canadienne profite aux libéraux partout. En Alberta comme au Québec où, au fil de la débâcle alliée, le Bloc a continué inégalement à perdre du terrain au PLC. Si des élections avaient lieu demain, la majorité des sièges québécois passeraient aux libéraux.

Tout indique que cette tendance va aller en s'accroissant, nonobstant les meilleurs efforts des ténors de la droite canadienne ou du mouvement souverainiste québécois.

A terme et à cause de sa tradition d'ouverture au Québec, le parti conservateur est techniquement mieux placé que l'Alliance pour devenir le fer de lance d'une coalition éventuellement susceptible de tenir tête aux libéraux. Mais l'alignement prévisible des étoiles ne lui est pas favorable.

## Un parti idéologique

La situation actuelle favorise l'émergence d'une Alliance canadienne plus idéologique que pragmatique. Ce n'est pas pour rien que le seul prétendant sérieux à la succession de Stockwell Day est l'ancien député réformiste Stephen Harper, un candidat pour qui la conquête du pouvoir passe loin derrière la défense de son idéologie.

Sous sa direction, l'Alliance se métamorphoserait en NPD de la droite. Même en marge des grands courants fédéraux, elle monopoliserait des votes dont le PC aurait impérativement besoin pour devenir un adversaire sérieux pour les libéraux.

Mais il y a encore plus menaçant. Du temps où Pierre Trudeau faisait la pluie et le beau temps au Canada, l'opposition pouvait toujours se consoler en se disant qu'il finirait par passer le flambeau à un successeur moins flamboyant.

Mais le succès actuel du PLC ne tient pas au magnétisme personnel de Jean Chrétien. Son plus probable successeur pourrait ratisser encore plus large que le premier ministre.

Au Québec comme en Alberta, la popularité de Paul Martin franchit les lignes de démarcation politiques traditionnelles entre droite et centre ou entre souverainistes et fédéralistes.

Pour l'heure, M. Martin est mieux placé pour réaliser le rêve de Joe Clark de réconcilier nationalistes québécois et conservateurs modérés de l'Ouest que le chef tory lui-même. Et l'opposition est condamnée à être reléguée à des chapelles communicantes, peut-être, mais qui ne débouchent pas pour autant sur la nef électorale canadienne.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Pêche au homard

## Le conflit risque de dégénérer à Burnt Church

Les autochtones rejettent la proposition du gouvernement fédéral

C'est non! Les négociations entre le fédéral et les Micmacs de Burnt Church sur leur droit de pêche se sont heurtées à un nouveau mur. Ottawa émettra tout de même des permis de pêche à portée limitée. Mais les autochtones en rejettent les paramètres et ont annoncé qu'ils privilégieraient leur propre plan de gestion des pêcheries.

D'APRÈS PRESSE CANADIENNE

Les autochtones de la communauté de Burnt Church au Nouveau-Brunswick ont rejeté la plus récente offre du gouvernement fédéral visant à mettre un terme au différend sur la pêche aux homards sur la côte est du pays. Ce refus, à quelques heures de l'heure charnière — minuit — laisse entrevoir un autre conflit musclé dans la Baie Miramichi.

Le chef micmac Wilbur Dedem a déclaré que l'offre était trop restrictive et ne respectait pas les traités des droits de pêche des autochtones. «Nous refusons de signer une entente provisoire comme celle proposée par le gouvernement et nous continuerons à pêcher selon nos propres règles», a-t-il déclaré en conférence de presse.

Cette déclaration survient à quelques heures de l'heure limite — minuit — imposée à la communauté par Ottawa afin que les autochtones retirent leurs casiers à homards de la Baie Miramichi.

Le ministre fédéral des Pêches et des Océans, Herb Dhalwai, a déclaré dans un communiqué être profondément déçu d'apprendre que les membres de la réserve micmac avaient tourné le dos à sa proposition. «Il est très regrettable que les Premières Nations de Burnt Church mettent un terme au dialogue et j'espère que ceci n'est pas annonciateur d'une autre saison de conflits», a-t-il déclaré.

Afin d'éviter le genre de confrontations violentes qui s'étaient déroulées l'an dernier et qui avaient atteint leur paroxysme lorsqu'un bateau des agents de Pêches et Océans et celui conduit par des Micmacs étaient entrés en collision, M. Dhalwai a annoncé qu'il émettrait des licences communes pour la réserve de 1400 habitants, valides jusqu'au 20 octobre.

Le nombre de casiers permis n'a pas été avancé mais le ministre a dit que la pêche ne serait autorisée que dans un endroit délimité, adjacent à la réserve. De plus, la pêche pour des fins commerciales sera interdite. Toute pêche qui sortira de ces balises sera considérée comme illégale par les fonctionnaires fédéraux.

Le conseil de bande micmac a déjà rejeté ces conditions, alléguant que l'aire délimitée par le fédéral ne contient pas suffisamment de homards.

Mais Herb Dhalwai précise que ces paramètres seront renforcés. «Nous veillerons à faire respecter la zone de pêche permise que l'interdiction d'en faire un profit», a-t-il déclaré.

Le chef Dedem dit ne pas fermer la porte à des discussions avec le département fédéral des pêches au su-



Le pêcheur autochtone Darryl Ward sourit en regardant une de ses prises.

jet de la gestion de celles-ci. «Mais j'insiste pour dire que nous sommes opposés à toute entente provisoire qui ne respecterait pas les traités sur nos droits ancestraux.»

Le rejet de la proposition par les Micmacs survient quelques heures après que des pêcheurs blancs eurent navigué dans la Baie Miramichi pour rappeler aux autochtones qu'ils sont eux aussi concernés par les enjeux. Selon Lucie Breau, épouse d'un de ces pêcheurs, une vingtaine d'entre eux ont organisé une flottille dans la nuit de dimanche pour attirer l'attention sur leur situation. «Ils n'ont rien touché, a-t-elle déclaré. Ils sont juste allés sur l'eau pour revendiquer leur droit de pêche. C'est une pêche traditionnelle pour eux aussi.»

Cette sortie a cependant suscité la colère des pêcheurs micmacs qui insistent pour dire que plusieurs casiers à homards ont été endommagés, mais la Gendarmerie royale canadienne a déclaré n'avoir enregistré aucun incident.

«Qu'est-ce que les policiers pensent qu'ils faisaient sur l'eau, la nuit, à moins d'un kilomètre de notre rive? Ils poursuivaient le hareng?», s'est indigné James Ward, l'un des architectes du plan autochtone de gestion des pêcheries. «Comment peut-il y avoir quelque chose de bon qui sorte de cette provocation? C'est vraiment alimenter le feu», a-t-il poursuivi.

En 1999, la Cour suprême du Canada a reconnu à Donald Marshall Jr, un Micmac résidant en Nouvelle-Écosse, le droit de pêcher l'anguille. Le jugement autorisait également certaines bandes à chasser et pêcher, et à en faire un moyen de subsistance, moyennant le respect de règles établies par Ottawa. Les négociateurs du fédéral tentent depuis de fixer des paramètres acceptables tant pour les peuples des Premières Nations que pour les pêcheurs blancs.

Connaissance du français

## Le Québec se priverait de main-d'œuvre qualifiée

MATHIEU BOIVIN  
PRESSE CANADIENNE

L'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) estime que le Québec se prive de beaucoup de main-d'œuvre immigrante qualifiée en accordant, au moment de la sélection, trop d'importance de la connaissance du français.

Par un décret publié en juillet dans la Gazette officielle, le Québec a modifié la pondération des différents critères — l'âge, le niveau de formation, l'expérience professionnelle et la connaissance du français et de l'anglais — qui composent sa grille de sélection.

A compter du 17 septembre, la connaissance du français pèsera ainsi beaucoup plus lourd dans le verdict d'admission ou non d'un immigrant travailleur. Selon M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin, président de l'AQAADI, une telle initiative est «contre-productive», puisqu'elle prive la province de «milliers d'excellents candidats non francophones».

«Le Québec se veut ouvert et accueillant mais cela envoie un signal contraire, avance-t-il. Et c'est comme si le Québec ne faisait pas confiance aux instruments d'intégration et de francisation qu'il s'est donnés.»

L'association, qui dit représenter quelque 120 avocats et avocates spécialisés dans le droit de l'immigration, déplore que le ministère québécois des Relations avec les citoyens et de l'immigration n'ait poussé la consultation plus loin que sur le choix des critères pertinents à la sélection.

En effet, «ça ne veut rien dire d'avoir été consultés sur le choix des critères si on ne peut pas donner notre avis sur la pondération», estime M<sup>e</sup> Beauchemin. Quoi qu'il en soit, il faudrait selon lui «redistribuer sur les autres critères le surcoût de points attribué à la connaissance du français».

L'AQAADI n'aurait rien à gagner d'une telle sortie publique. «Si les gens que nous représentons ne se qualifient pas pour immigrer au Québec à cause du français, on les enverra ailleurs au Canada, c'est tout, affirme Jacques Beauchemin. Ça ne fait pas de différence pour nous — mais c'est le Québec qui y perdra de la main-d'œuvre qualifiée.»

Au ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration du Québec, Yvan Turcotte, directeur général de l'immigration, rétorque que la modification de la pondération de la grille de sélection vise à faire passer, d'ici 2003, la proportion de gens ayant une connaissance du français à quelque 50 % du flux total des immigrants.

«L'AQAADI peut ne pas être d'accord, c'est son droit, mais cette orientation a fait l'objet d'un vaste consensus, en septembre 2000, lors d'une commission de l'Assemblée nationale», ajoute-t-il.

M. Turcotte précise par ailleurs que le français n'est pas un critère «éliminatoire», c'est à dire qu'un candidat ne sera automatiquement exclu parce qu'il n'a aucune connaissance du français. «Dans l'ensemble des arbitrages qu'on fait, d'autres facteurs peuvent venir compenser des lacunes du côté du français. Il n'y a rien d'automatique», fait-il valoir.

## Étudier au Québec coûte cher, mais moins qu'ailleurs

ISABELLE RODRIGUE  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Même si les étudiants universitaires québécois devront, en moyenne, déboursier encore un peu plus pour s'inscrire à un programme de premier cycle, ils demeurent les plus choyés du pays.

Pour l'année scolaire 2001-2002, c'est au Québec que les frais de scolarité sont les moins élevés. Les statistiques montrent que, de façon générale, la facture que devront acquitter les étudiants québécois représente moins que la moitié des frais de scolarité des étudiants des autres provinces.

L'enquête dévoilée hier par Statistique Canada révèle qu'un étudiant universitaire québécois inscrit au programme de premier cycle en arts devrait déboursier en moyenne 1912 \$. Comparativement à l'an dernier, les frais accusent une hausse de 1,6 %.

Dans la province voisine, l'Ontario, la hausse des frais de scolarité a été de 2,3 %, les portant à 4062 \$. C'est toutefois la Nouvelle-Écosse qui occupe le premier rang des provinces où il est le plus coûteux d'étudier, avec des frais de scolarité de 4732 \$ pour une personne inscrite au programme de premier cycle en arts.

## Une rentrée moins coûteuse

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les coûts de la rentrée scolaire pour les parents ont diminué depuis 10 ans, soutient le président de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ), André Caron.

M. Caron a rappelé hier que les frais imposés sont de 70 \$ pour les élèves du primaire et de 115 \$ pour ceux du secondaire, soit au même niveau qu'en 1991.

Si on tient compte qu'il y a eu une inflation de 12,8 % depuis cette date, on peut parler «d'une facture qui a baissé depuis 10 ans», a dit M. Caron.

Ces frais couvrent l'achat du matériel didactique et pédagogique utilisé par les élèves, et les cahiers d'exercices. Bien sûr, il y a d'autres frais connexes qui s'ajoutent: frais de gardiennage le midi pour les enfants qui restent à l'école, frais de transport en autobus scolaire le midi ou encore frais d'activités parascolaires. Il y a aussi des frais de garde exigés pour les enfants le matin, avant le début des cours, et l'après-midi après les classes. «Mais il s'agit de frais reliés au contexte familial, souligne M. Caron.

## QUÉBEC NEW YORK

UNE BONNE AFFAIRE

LE PLUS GRAND  
RASSEMBLEMENT  
DE TALENTS QUÉBÉCOIS  
JAMAIS ORGANISÉ!Du 13 septembre  
au 7 octobre, le Québec  
présente ce qu'il fait  
de mieux à New York.

- Des prestations uniques venant d'une cinquantaine de groupes artistiques québécois: de la musique aux démonstrations d'art techno, en passant par des performances de danse avant-gardistes...

- Des séminaires, des conférences et des expositions par plus de 400 entreprises québécoises de pointe dans les secteurs de la technologie, des nouveaux médias, de la mode, de la fine cuisine, du capital de risque et encore plus!

«Une occasion en or de mettre en valeur, comme jamais auparavant, le génie financier, économique et culturel du Québec.»

ANDRÉ BÉRARD  
PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION,  
BANQUE NATIONALE DU CANADA

«Québec New York 2001 poursuit cette belle tradition de faire rayonner à l'étranger l'excellence de la créativité québécoise.»

PHYLIS LAMBERT  
DIRECTEUR FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DES FIGURIERS, CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

«Un belle conquête à l'horizon pour tous ceux qui ont une vision.»

LISE WATER  
PRÉSIDENTE, LISE WATER COSMÉTIQUES INC.

AU WORLD FINANCIAL CENTER

DU 13 SEPT. AU 7 OCT. 2001

QUÉBEC ! NEW YORK

www.quebecnewyork.com

Québec

## • LES ACTUALITÉS •

### Une nouvelle batterie

PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — Hydro-Québec fabriquera à compter de l'an prochain une batterie ultra-performante, capable de faire rouler une automobile ou de chauffer une maison.

Hydro-Québec s'est associée au géant américain Kerr-McGee pour les fabriquer et les mettre en marché au Canada et aux États-Unis. La première usine sera située à Boucherville et sa production devrait débuter en 2002.

La société d'État négocie simultanément avec des partenaires français et japonais pour faire de même sur les marchés européen et asiatique, a indiqué le président de la société d'État, André Caillé, à Westbrook, au Connecticut, hier.

« Ces batteries sont, en terme d'innovation, aussi importantes que les lignes de transport 735 Kw. Hydro-Québec n'est pas qu'un fournisseur ou un transporteur d'électricité, elle est maintenant aussi présente dans le stockage », a insisté M. Caillé, qui participait à la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

Bois d'œuvre

### Offensive du Québec et des Maritimes

PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — Le différend canado-américain sur le bois d'œuvre «torpille» l'esprit de l'accord de libre-échange et doit être résolu une fois pour toutes.

C'est ce qu'ont plaidé les premiers ministres du Québec et des Maritimes auprès de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci, à Westbrook, au Connecticut, hier.

Le dossier du bois d'œuvre a plané toute la journée sur la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. Ces derniers, poussés par Bernard Landry et Bernard Lord, n'ont pas raté l'occasion d'aborder la question avec M. Cellucci, gouverneur du Massachusetts, devenu depuis peu l'homme de confiance du président George W. Bush à Ottawa.

Après avoir débattu d'énergie et d'environnement, ils l'ont pris à part pour parler de bois. Mais en privé.

Selon M. Landry, les Américains préféreraient que ce litige soit réglé par le groupe de travail mis sur pied par les États-Unis et le Canada plutôt que devant l'Organisation mondiale du commerce.

Les gouverneurs et les premiers ministres plaident chaleureusement pour une plus grande fluidité des échanges commerciaux, mais le litige sur le bois d'œuvre prend l'allure d'un os dans la moulinette. Il est désolant, estime M. Landry, que cet irritant réapparaisse à tous les cinq ans.

« Ca torpille l'image de notre traité de libre-échange, ça en torpille la mentalité, il y a un aspect un peu mesquin là-dedans qui ne convient pas à des partenaires commerciaux engagés dans la libéralisation du commerce », a-t-il déclaré, en point de presse, à Westbrook.

« Le secteur forestier est très important pour le Nouveau-Brunswick et les provinces atlantiques. On ne veut pas de tarifs douaniers sur le bois et on veut une solution à long terme », a renchéri le premier ministre Lord.

## Hydro veut vendre 300 mégawatts de plus aux Américains

### Une ligne de transport de 120 millions US sera construite

MICHEL HÉBERT  
PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — Profitant de l'engorgement du réseau de la Nouvelle-Angleterre, Hydro-Québec construira l'an prochain une ligne de transport d'électricité de 120 millions US entre le Connecticut et Long Island, en banlieue de New York.

La société d'État prévoit ainsi augmenter ses ventes d'électricité d'au moins 300 mégawatts, « vendus d'avance pour 20 ans », à compter de l'an prochain, a indiqué le président d'Hydro-Québec, André Caillé, à Westbrook, au Connecticut, hier.

M. Caillé accompagne là-bas le premier ministre Bernard Landry qui participe à la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

La conférence a presque essentiellement porté sur

l'énergie, hier matin. La Nouvelle-Angleterre est confrontée à un réseau de transport déficient qui restreint les échanges d'électricité. Par exemple, durant la récente vague de chaleur, le Maine ne pouvait pas acheminer tous ses surplus d'électricité à Boston.

« Un jour ou l'autre, il faudra régler ce problème », a lancé Mike Morris, le porte-parole de la New Eastern Utility.

L'étranglement du réseau américain est aussi criant dans la région de New York. André Caillé estime que cela maintient des prix élevés et permet des investissements rentables. « C'est le cas dans l'ensemble de la région, dit-il, il y a des goulots d'étranglement et cela amène une limitation des capacités de transport. Ça réduit l'offre, on ne peut offrir autant d'électricité qu'on voudrait. Ça réduit la concurrence et ça peut faire augmenter les prix. »

C'est dans ce contexte, que TransÉnergie US, la filiale américaine d'Hydro-Québec, s'est associée à United

Illuminated pour construire une ligne sous-marine de 42 kilomètres, d'une capacité de 300 mégawatts, entre le Connecticut et Long Island. Elle sera opérationnelle en 2002, si l'agence environnementale du Connecticut l'autorise comme prévu d'ici à la fin de l'année. Elle transportera l'électricité provenant soit du Québec ou de ses fournisseurs habituels: l'État de New York, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick.

M. Caillé estime que ses hôtes américains devraient apprécier la présence d'Hydro-Québec en Nouvelle-Angleterre. « Quand nous sommes dans un marché, les prix sont plus bas et généralement stables », a-t-il insisté.

Alors qu'il en coûte environ 150 \$ par mois pour alimenter un bungalow conventionnel au Québec, la facture est cinq fois plus élevée à Long Island. C'est en général 450 \$ par mois en Nouvelle-Angleterre, et de 1000 à 1500 \$ par mois à New York et en Californie.

## Le Québec courtise New-York

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Malgré des exportations québécoises annuelles atteignant quelque 12 milliards de dollars, le marché de l'État de New-York offre encore un potentiel quasi inexploité pour les entreprises québécoises.

C'est ce qu'avancait hier la vice-première ministre Pauline Marois, au cours d'une conférence de presse lançant le volet économique, technologique, scientifique et éducatif, de la Saison du Québec à New-York. Selon les chiffres avancés par le gouvernement du Québec, l'État de New-York absorberait à lui seul 15 % de tous les produits québécois vendus dans le monde, soit presque le double des exportations québécoises vers l'Europe de l'Ouest. Et ces exportations auraient connu une croissance de 21 % en 2000. Même si l'économie américaine a connu récemment quelques fléchissements, a relevé Mme Marois, il apparaît toujours pertinent de consolider les liens commerciaux entre le Québec et son partenaire américain.

Le volet affaires de la Saison du Québec à New-York s'ajoute donc à l'important volet culturel qui mettra en scène de nombreuses troupes de théâtre et de danse, dont celles de Robert Lepage, de Marie Chouinard, ou de Ginette Laurin, des créateurs en arts visuels, des écrivains et des musiciens québécois, invités à se produire dans la grosse pomme, jusqu'au 7 octobre prochain.

La série d'événements compte donc des volets culturels, économiques, scientifiques et technologiques. En tout, le gouvernement du Québec y consacre un budget de 10 500 000 \$, auxquels s'ajoutent les investissements consentis par les entreprises privées. Le volet « affaires » de l'événement monopolise quant à lui quelque 1 200 000 \$. Et c'est une délégation de 400 entreprises y présenteront une vitrine québécoise, et participe-



Les ministres Gilles Baril et Pauline Marois jugent que les Québécois ont à peine effleuré le potentiel d'affaires qu'offre l'État de New-York.

ront à une série d'activités et de rencontres promotionnelles.

Les entreprises représentées ont été choisies par un comité de sélection selon leur potentiel, a expliqué le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gilles Baril. Elles relèvent entre autres des secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie, de la mode, du graphisme, de l'édition et de la publicité, de la biotechnologie, du capital de risque, des meubles, des biens de consommation, et du commerce de détail et de gros.

Les projets mis en avant dans le volet affaires de cette saison se divisent en différentes activités: promotion des

exportations, recherche de capitaux de risque, vitrine pour les technologies, et maillages d'entreprises.

Un forum des affaires, qui se tiendra à l'Empire State Plaza Convention center d'Albany, devrait aussi consacrer un engagement mutuel de l'université Laval et de celle d'Albany, à mettre sur pied des programmes d'études en haute technologie. On devrait aussi y discuter de développement d'entreprises et de communications entre les deux régions, signer un accord Québec-New-York, établissant un cadre de partenariat entre les deux lieux, qui font d'ailleurs des affaires ensemble depuis au moins 300 ans.

## La belle excuse de Bernard Landry

MICHEL HÉBERT  
PRESSE CANADIENNE

Connecticut — Bernard Landry a fait rire les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre à son arrivée à Westbrook, au Connecticut, hier.

M. Landry est arrivé en retard de quelques minutes à la conférence annuelle des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de l'Est américain.

Penaud, il s'en est excusé à ses hôtes en disant, à la blague, qu'il avait été retenu par Sophia Loren!

« Je suis en retard, veuillez m'en excuser. Je suis allé au cinéma, dimanche soir, avec Sophia Loren. Et nous avons eu ensuite un long et fascinant dîner », a expliqué le premier ministre québécois, en provoquant le fou rire général.

« Je suis désolé mais pas totalement malheureux », a-t-il ajouté, visiblement gaillard par sa soirée avec la pétulante actrice italienne.

M. Landry est allé au Festival des films du monde à Montréal, dimanche soir. Il a assisté à la présentation du film *Francesca e Nunziata*, dans lequel Mme Loren tient un rôle. Après le film, le festival avait organisé un souper au restaurant Milos de la rue du Parc. Bernard Landry en a profité pour parler durant des heures avec la belle Italienne de 67 ans.

Mais ce n'est pas la nuit écourtée qui a provoqué le retard de Bernard Landry. Le premier ministre a dû céder le Challenger du gouvernement au service ambulancier. Il a donc dû quitter Montréal dans un avion à hélices ordinaire, et donc moins rapide. De là son retard.

EN BREF

### Grève surprise!

(PC) — Impatients de voir avancer les négociations menant à un nouveau contrat de travail, les fonctionnaires fédéraux ont pris par surprise leur employeur, hier, effectuant des grèves stratégiques d'un bout à l'autre du pays. Des syndiqués de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) travaillant dans des centres d'appel de Ressources humaines Canada et de Santé et bien-être social, ont dressé des piquets de grève devant leurs bureaux. Les employés syndiqués des postes-frontières, des ponts de responsabilité fédérale, et des bateaux de la Garde côtière ont emboîté le pas. À Montréal, des grévistes sont allés jusqu'à se frayer un chemin à l'intérieur d'un édifice fédéral de la rue Peel, là où des chèques d'assurance-emploi sont émis. Bien qu'expulsés par la police, les syndiqués ont réussi à gonfler leurs rangs lorsque des collègues les ont suivis jusque sur les piquets de grève. Les négociations entre le Conseil du Trésor et l'AFPC ont repris la semaine dernière et se poursuivent toujours. De part et d'autre, on respecte la consigne du silence entourant les enjeux de la négociation. Les fonctionnaires doivent débrayer de nouveau demain, la dernière des trois journées de grève annoncée. L'AFPC profitera de cette journée

pour faire un bilan de ses actions et décider des prochaines étapes. D'ici là, d'autres moyens de pression pourraient être mis de l'avant.

### Un appel au fédéral

(Le Devoir) — Le fédéral doit stopper les fusions forcées du Québec en exerçant son pouvoir de désaveu. C'est ce qu'ont demandé hier une centaine de personnes, principalement des résidents de la ville de Baie d'Urfé et des membres du parti Égalité, réunies au club de curling de Baie d'Urfé. « Nous sommes contre toutes les fusions forcées et nous demandons au fédéral d'appliquer immédiatement son droit de veto et de faire invalider la loi 170, ce qu'il a le droit de faire lorsqu'il s'agit de lois appliquées de façon antidémocratique », a déclaré le président du parti Égalité, Keith Andersen. À l'instar de Côte-Saint-Luc, M. Andersen souhaite que le conseil de ville de Baie d'Urfé fasse passer une résolution en ce sens. Selon lui, le ralliement de ce soir pourrait se répéter dans d'autres villes si la participation est élevée. Par ailleurs, des cartes postales ont été distribuées à tous les résidents de la ville afin qu'ils puissent envoyer un « message clair » à Jean Chrétien.

## Des couples américains infertiles recrutent des mères porteuses au Canada

### La faiblesse du dollar et le régime de soins de santé en font une destination de choix

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Considéré comme l'un des pays les plus permissifs en matière de mères porteuses, le Canada serait aujourd'hui la destination privilégiée de couples américains infertiles. La faiblesse du dollar et le régime de soins de santé seraient deux autres facteurs militants en faveur du choix de mères porteuses canadiennes.

C'est en consultant des petites annonces diffusées sur Internet que les Américains recrutent des mères porteuses canadiennes qui offrent des prix plus avantageux que leurs homologues américaines, révélait hier le *Globe and Mail*. L'une d'entre elles, domiciliée en Saskatchewan, proposerait ses services pour 18 000 \$ canadiens, précisant que le client devra ajouter 3000 \$ si une césarienne est nécessaire, 1000 \$ s'il s'agit de ju-

meaux et 200 \$ par mois pour que la mère s'alimente avec des produits biologiques. Aux États-Unis, les couples infertiles doivent déboursier entre 37 000 \$ et 55 000 \$ américains quand ils font appel à une mère porteuse. Il suffirait de détenir un certificat de naissance portant le nom d'une des personnes à qui l'enfant est destiné pour traverser la frontière. Les experts consultés estiment qu'il y aurait entre 50 et 60 mères porteuses au Canada.

Pour Louise Vandelac, le concept est inacceptable et la réglementation qui promet de faire adopter Allan Rock n'a rien pour la rassurer. L'avant-projet de loi qu'a présenté au mois de mai le ministre fédéral de la Santé au comité permanent de la santé réglementera l'assistance à la procréation ainsi que la recherche dans ce domaine. Il interdira la rétribution des mères porteuses, celle des intermédiaires et toute publicité pour

cette rétribution. C'est donc dire que l'activité demeurera légale. Seul le montant équivalent aux dépenses associées à la grossesse pourra être versé à la mère porteuse.

« C'est à se demander quelle conception on a de la maternité et de la mise au monde des enfants quand le seul problème qu'on reconnaît en tant que gouvernement est celui d'être payé et non et pas celui de considérer un enfant comme une marchandise ou de programmer sa conception comme un objet d'échange », dénonce Mme Vandelac. « C'est ça qui est extrêmement sérieux. » Cette réglementation n'empêchera pas le Canada de figurer parmi les pays les plus laxistes en matière de technologie de reproduction.

Le projet de loi pourrait être déposé l'an prochain et il faudra par la suite préciser la définition des coûts associés à la grossesse. Toute infraction sera passible de dix ans de prison et d'amendes pou-

vant atteindre 500 000 \$. L'idée, indique Catherine Lappe, du cabinet du ministre, c'est d'éliminer le caractère commercial de la maternité de substitution et de décourager les intermédiaires.

Quelques candidates québécoises s'affichent aussi sur Internet pour offrir leurs services. Sur un site consacré aux mères porteuses, elles justifient ce geste par la volonté d'aider des couples infertiles sans toutefois mentionner la rétribution réclamée. Mais pour Mme Vandelac, l'enjeu financier est indéniable et l'enfant demeure une marchandise dans un échange qu'il faut condamner « et ça aurait dû être fait depuis bien longtemps ».

Une opinion partagée par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada qui estime que cette pratique engendre des risques potentiels pour la mère, tant physiques que moraux, et mène à l'exploitation des femmes, particulièrement les plus démunies.

C a h i e r s p é c i a l

QUÉBEC ! NEW YORK

samedi

8

septembre 2001

Tombée publicitaire le 24 août 2001

LE DEVOIR

LE DEVOIR

## LE MONDE

L'Algérie au bord de l'insurrection

## Le pouvoir qui se fait sourd

Alger craint plus que tout la contagion des revendications kabyles

Les émeutes qui ont secoué la Kabylie d'avril à juillet derniers, faisant entre 60 et 80 morts et plus de 2000 blessés, sont les plus graves que l'Algérie aient connues depuis 1988. Si les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont cessé depuis, la tension n'en est pas moins vive sur le terrain où les revendications kabyles trouvent un écho chez les arabophones.

AURÉLIEN COLLY  
LE DEVOIR

Il a suffi d'une bavure policière, la mort «accidentelle» d'un jeune lycéen kabyle dans la gendarmerie de Beni Douala le 18 avril dernier, pour que s'embrace la Kabylie, cette province située à l'est d'Alger où le feu couvait déjà depuis longtemps.

Durant quatre mois, aux cris de «Pouvoir assassin», «Ulac Smah» (pas de pardon) ou «Halte à la répression», plusieurs centaines de milliers de manifestants ont donc affronté, en Kabylie mais aussi à Alger, les forces de police d'un pouvoir sourd aux appels de la rue, méprisant un tiers de sa population — 30 % des Algériens sont des kabyles berbérophones — et préférant dépenser ses dinars pour l'organisation du XV<sup>e</sup> Festival mondial de la jeunesse... délaissée en Algérie. «La situation sociale est très inquiétante. La population s'appauvrit, l'insécurité grandit et les jeunes sont livrés à eux même. Il y a une misère matérielle et morale absolue» témoigne Farida Zerar, présidente du Centre Amazigh de Montréal de retour de Kabylie.

Berbérophones, les habitants de cette région montagneuse, qui s'étend des rives de la Méditerranée aux hauts plateaux de Sétif, parlent Tamazight et se battent depuis 40 ans pour la reconnaissance de leur identité par le pouvoir d'Alger. En 1963, à peine un an après l'indépendance du pays (dans laquelle les kabyles ont joué un rôle prépondérant), la création par le député Hocine Aït Ahmed d'un Front des forces socialistes défendant «la culture berbère et la démocratie» provoqua une insurrection. Matée dans le sang. Comme celle du Printemps berbère en 1980, quand les gendarmes prirent d'assaut l'université de Tizi Ouzou parce que les étudiants demandaient que le Tamazight devienne langue nationale. Comme en 1988 encore, même si cette fois, les émeutes mirent fin au système de parti unique du FLN.

### Porte-drapeau

Traditionnellement opposée au pouvoir d'Alger, la Kabylie s'est aussi montrée plutôt «hermétique» aux dérives islamistes de ces dix dernières années. Une neutralité payée chère, avec l'assassinat, en juin 1998, du chanteur Lounès Matoub, fervent défenseur de l'identité et de la culture berbère et symbole de la lutte de toute une génération d'Imazighen d'Algérie.

Et c'est justement parce que les Kabyles ont toujours été le porte-drapeau des revendications berbères que le pouvoir central les craint. Comme l'explique Farida Zerar, «Le mouvement actuel défend d'abord l'identité berbère. C'est un combat qui dépasse l'Algérie et concerne toute l'Afrique du Nord. Mais en même temps, ils charrient des valeurs démocratiques remettant directement en cause la légitimité des gouvernants». Une raison suffisante pour expliquer, tant la répression qu'a connue la province depuis avril — enlèvements et arrestations arbitraires s'y multiplieraient en ce moment — que la démarche du président Bouteflika qui tente de régionaliser un problème qu'il veut voir identitaire afin d'éviter la contagion.

Pour l'anthropologue Yacine Tassadit, spécialiste de l'Algé-

rie, Alger use ici d'une technique vieille comme le monde mais qui a porté ses fruits à maintes reprises dans l'histoire du pays. «En 1988, devant l'impossibilité de combattre une opposition démocratique «populaire», l'Etat lui en a substitué une autre: l'islam radical. Qui était, certes, une réalité, mais que le pouvoir a encouragé et entretenu pour obtenir l'adhésion du peuple. Aujourd'hui, le gouvernement sème encore les germes d'une guerre fratricide, celle-là même que les Français ont longtemps pratiquée pour asseoir leur pouvoir colonial».

### Un peuple las

Diviser pour dominer, la recette est donc simple... mais ne semble plus fonctionner. Malgré les initiatives du pouvoir (oscillant entre menaces à peine voilées et pseudo commissions d'enquêtes sur les bavures policières), les revendications kabyles ont bien rejoint celles de tout un peuple, lassé par 10 ans de guerre civile, écorné par la corruption des politiques, désespéré par la situation économique et sociale.

«Contrairement à ce que dit le gouvernement algérien, ce mécontentement n'est pas une affaire kabyle, mais une affaire politico-sociale. D'un mouvement berbère parti de Kabylie, on est aujourd'hui arrivé à un mouvement social. Le problème est simple, l'Algérie est un pays riche et les Algériens sont de plus en plus pauvres», expliquait dans les colonnes de *Liberation*, Bruno Étienne, universitaire français et spécialiste de l'Algérie.

Kabyle du centre du pays ou Chaouias de l'Aurès et d'ailleurs, les Algériens semblent donc bien décidés à «libérer» leur pays d'un pouvoir politique auquel ils n'accordent plus aucune confiance. Pour preuve, le rôle quasi inexistant des partis politiques, même ceux d'origine kabyle (FFS, RCD). S'ils ont pu organiser quelques marches pacifiques, l'évolution des événements leur a totalement échappé. Et de constater qu'aujourd'hui, ce sont les comités de villages et d'arches (tribus) qui ont pris les choses en main, en organisant la lutte et en relayant le mécontentement populaire.

### L'identité perdue

«Le vrai problème pour la jeunesse, c'est qu'il n'y a plus d'identité nationale. Elle a été emportée par l'importation d'un modèle économique libérale occidentale imposé par le FMI et par l'importation d'une idéologie islamique et pan-arabiste venue d'Orient. Ce n'est pas pour rien que le mouvement est désormais porté par des structures traditionnelles. Si vous ajoutez à cela une marginalisation des berbères, qui constituent un pan de cette identité et la concorde civile qui gracie des criminels...», conclut Farida Zerar.

Politiques en rupture complète avec la population, peuple méprisé par les pouvoirs publics (Hogra), droits de l'homme quotidiennement bafoués, économie à terre, l'Algérie s'approche lentement mais sûrement de l'implosion. Et du bain de sang? «L'armée est composée de jeunes officiers qui ont vécu les émeutes de 1988. Je ne pense pas qu'ils tirent sur le peuple algérien. En revanche, les services spéciaux et la gendarmerie peuvent tirer», raisonnait froidement Bruno Étienne.

Aggravation du conflit au Proche-Orient

## Israël assassine le chef du FPLP

Des missiles ont été tirés dans le bureau d'Abou Ali Moustapha

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ramallah — Israël a assassiné hier un dirigeant politique palestinien, pour la première fois depuis le début de l'intifada, provoquant l'ire des Palestiniens qui ont fait vœu de le venger.

Cette élimination, dénoncée par les Etats-Unis, l'Union européenne, la France et les pays arabes, a confirmé le spectaculaire aggravation du conflit et anéanti les espoirs d'un prochain retour au dialogue. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a appelé Israéliens et Palestiniens à renouer le contact.

Un hélicoptère israélien a tiré des missiles contre le bureau du chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Abou Ali Moustapha, le tuant sur le coup et blessant trois Palestiniens. Fait rare, l'armée israélienne a immédiatement endossé la responsabilité de la liquidation d'Abou Ali Moustapha, 63 ans, lui imputant une série d'attentats en Israël. Première «riposte immédiate»: le FPLP a revendiqué une attaque à l'arme automatique qui a coûté la vie à un colon israélien en Cisjordanie.

Abou Ali Moustapha, rentré en septembre 1999 en Cisjordanie après 18 ans d'exil en Syrie, a pris en juillet 2000 la tête du FPLP qui a rejeté les accords d'Oslo de 1993 sur l'autonomie et a revendiqué plusieurs attentats depuis le début de l'intifada fin septembre. L'Autorité palestinienne du président Yasser Arafat a appelé à un deuil de trois jours dans les territoires. Les funérailles d'Abou Ali Moustapha sont prévues cet après-midi à Ramallah.

Israël «a franchi toutes les lignes rouges. C'est un crime d'Israël qui exploite le silence des Etats-Unis et les déclarations irresponsables des Américains», a déclaré le conseiller de Yasser Arafat, Nabil Abou Roudeina. Il se référait aux



Un jeune Palestinien regarde des membres du FPLP écrire des graffitis appelant à la revanche pour l'assassinat de leur chef.

récentes déclarations du président George W. Bush reprochant à Arafat de ne pas faire suffisamment d'efforts pour réduire la violence. Pour les Palestiniens, ces critiques ont été interprétées par Israël comme un feu vert pour poursuivre son offensive.

A Damas, le FPLP, qui figure sur la liste des organisations considérées comme terroristes par le département d'Etat américain, a appelé les Arabes à «frapper les intérêts américains».

Les Etats-Unis, dans leur première réaction, se sont contentés de rappeler leur opposition aux «meurtres ciblés» de Palestiniens, affirmant qu'ils rendaient un retour au calme «plus difficile».

Quelque 30 000 Palestiniens ont manifesté en Cisjordanie et à Gaza pour appeler à la vengeance contre Israël. A Gaza, où la foule a atteint quelque 25 000 personnes, la branche armée du FPLP a annoncé par communiqué qu'elle se ferait désormais appeler Brigades Abou Ali Moustapha, promettant une «riposte douloureuse et sanglante» à Israël.

L'opération de liquidation a été décidée lors d'une réunion du mini-cabinet de sécurité israélien dimanche soir à Tel-Aviv, présidée par le premier ministre Ariel Sharon, après la recrudescence des attaques palestiniennes qui avaient coûté samedi et dimanche la vie à sept Israéliens.

Selon la télévision publique israélienne, le chef de la diplomatie israélienne Shimon Peres a désavoué l'opération. Le ministre a déclaré après l'attaque israélienne que sa rencontre prévue avec le président palestinien Yasser Arafat «devait être tenue après avoir été soigneusement préparée».

Le chef de file de l'opposition de gauche en Israël, le député Yossi Sarid, s'est élevé hier contre l'assassinat par l'armée israélienne du chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) Abou Ali Moustapha.

Il a mis en garde contre la possibilité qu'Israël «liquide d'autres responsables politiques dans l'avenir», suivant la même logique.

Une démonstration de force

## L'ETA frappe l'aéroport de Madrid

AGENCE FRANCE-PRESSE  
ASSOCIATED PRESS

L'organisation indépendantiste basque ETA a démontré hier sa capacité opérationnelle en faisant exploser une voiture piégée à l'aéroport de Madrid, sans faire de victime, quelques jours après l'arrestation de deux de ses commandos et la saisie d'une demi-tonne d'explosif.

La voiture piégée, qui était stationnée au troisième étage d'un stationnement de l'aéroport, a explosé peu après un coup de téléphone aux services de la sécurité routière basque d'un correspondant anonyme se réclamant de l'ETA et qui a prévenu qu'un attentat était imminent.

La puissante déflagration a légèrement blessé un policier municipal, endommagé une centaine de voitures garées dans le parc de stationnement situé à l'extérieur du terminal 2 desservant les destinations européennes et intérieures espagnoles et ouvert un trou entre les deuxième et troisième étages du parking.

Les autorités ont évité la catastrophe en bouclant les entrées du garage avant la déflagration, causée par une charge explosive de 50 kilogrammes. Le chef de la police a cependant accusé l'ETA d'avoir

tendu un traquenard à ses hommes en faisant exploser la voiture piégée trois minutes avant l'heure annoncée par le correspondant anonyme.

L'accès normal à l'aéroport a été rétabli quelque trois heures plus tard. Le parking de l'aéroport a été évacué une seconde fois en fin de matinée, après que des chiens renifleurs furent tombés en arrêt près d'une autre voiture, immatriculée en France. La police a fait sauter le véhicule, ce qui a permis de déterminer qu'il ne renfermait aucun explosif.

Cet attentat semble s'inscrire dans le cadre de la campagne de l'organisation séparatiste basque contre le lucratif secteur touristique espagnol durant la haute saison.

La semaine dernière, la police avait lancé trois opérations contre l'ETA. Le ministre espagnol de l'Intérieur, Mariano Rajoy, a déclaré que ces opérations avaient peut-être pu empêcher des attentats dans les sites touristiques de Catalogne, la région côtière méditerranéenne autour de Barcelone, destination très prisée par les touristes européens.

Depuis janvier 2000, date de la fin de la trêve unilatérale de 14 mois décrétée par l'ETA, 35 morts ont été attribués ou revendiqués par l'organisation séparatiste basque.

Début de l'opération de l'OTAN en Macédoine

## L'UCK rend 400 armes

REUTERS

Skopje — Les forces de l'OTAN ont commencé hier à collecter les armes des rebelles albanophones dans le cadre de l'opération Moisson essentielle, malgré la mort d'un soldat britannique atteint la veille par un morceau de béton lancé sur son véhicule.

«Nous avons collecté en fait un plus grand nombre d'armes que ce que nous avions pensé», a déclaré le commandant britannique, Alexander Dick devant un entrepôt du village d'Otija, où sont rassemblées les armes ramassées hier. «L'opération s'est très bien déroulée aujourd'hui et nous espérons que cela va continuer», a-t-il ajouté, alors que des ingénieurs britanniques étaient en train d'examiner et de répertorier les quelque 400 armes collectées.

Parmi les armes figurent plus de 350 fusils d'assaut, dont des kalachnikov en état de marche, 50 mines anti-personnel, 20 mines anti-chars et quelques armes lourdes, dont des lance-roquettes, des armes anti-chars et des obus de mortier, a précisé Dick.

Le décès du soldat, Ian Collins, âgé de 20 ans,

survenu dimanche soir sur une route située au sud de Skopje, est le premier à frapper la force de l'OTAN chargée de collecter des armes de la rébellion albanophone dans le cadre d'un plan de paix controversé.

**Le premier ministre macédonien trouve ridicule l'objectif de l'OTAN**

Après avoir condamné l'attaque et déploré la mort du jeune soldat, le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, a précisé que cet acte de violence n'empêcherait pas l'alliance de poursuivre sa mission de paix en Macédoine.

«Si c'était si facile de nous arrêter nous n'aurions pas choisi de venir ici», a déclaré un diplomate occidental en poste en Macédoine.

Accusant l'OTAN de prendre parti en faveur des rebelles albanais, de nombreux Macédoniens protestent contre la présence des soldats de l'Alliance atlantique, qui ont commencé à collecter les

armes des rebelles. Le premier ministre macédonien, Ljubco Georgievski, qui s'est prononcé en faveur d'une reprise des frappes contre les rebelles après la destruction, dimanche, d'un motel dans le nord-ouest du pays, a qualifié de «ridicule» l'objectif de 3300 armes que l'OTAN a prévues de collecter.

EN BREF

### Powell n'ira pas à Durban

(Reuters) — Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell n'assistera pas à la conférence des Nations unies sur le racisme qui s'ouvre vendredi à Durban en raison d'une terminologie critique envers Israël, a annoncé hier le département d'Etat. «Il est maintenant clair pour nous que le secrétaire [Powell] n'ira pas à cette conférence. Le secrétaire n'assistera pas à cette conférence. La nature exacte et le niveau de notre représentation, s'il y en a une, ne sont pas encore fixés», a déclaré Richard Boucher, porte-parole du département d'Etat. Il a rappelé que les Etats-Unis avaient toujours affiché leur opposition à plusieurs éléments de la conférence, notamment à une terminologie «offensive» envers Israël.

### Ochoa clame son innocence

(AFP) — Fabio Ochoa, ancien bras droit de Pablo Escobar, le chef du cartel de la drogue de Medellín tué en 1993, a clamé son innocence sur Internet après l'annonce hier de sa prochaine extradition vers les Etats-Unis. L'autorisation de son transfert devant la justice américaine, en compagnie de deux autres trafiquants colombiens, Jairo Mesa et Mario Sanchez, a été signée hier par le président Andrés Pastrana. Fabio Ochoa dispose également de cinq jours pour faire appel de cette décision.

### Port-au-Prince libère

(AFP) — Deux des quatre membres de l'opposition arrêtés mercredi à Port-au-Prince sous l'accusation de «détention illégale d'armes» ont été libérés au cours du week-end, a-t-on annoncé hier de source judiciaire. L'une des personnes libérées est Rose-Laurie Aubourg qui avait observé une grève de la faim après son arrestation. Les militants sont membres de la Convention Unité Démocratique (Kid, opposition) dirigée par Evans Paul, un des responsables de la Convergence démocratique qui réunit les principales formations de l'opposition haïtienne.

## É D I T O R I A L

## Changeons de ton

Le ton est donné, les hostilités lancées. Le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Matthew Coon-Come, annonce haut et fort qu'il dénoncera les politiques délibérément racistes du Canada lors de la Conférence mondiale contre le racisme qui s'ouvre vendredi à Durban, en Afrique du Sud. On voit mal la pertinence à long terme de cette stratégie belliqueuse et trop prévisible.

Les autochtones du Canada ont subi au fil des ans une discrimination qui s'accroît mal avec le statut de «plus meilleur pays du monde» dont le premier ministre Jean Chrétien est si fier. Point n'est besoin de fouiller longtemps, en effet, pour constater que de nombreuses communautés autochtones vivent aujourd'hui dans des conditions de pauvreté s'apparentant aux pays du Tiers Monde. Ils détiennent les plus hauts taux de mortalité infantile et le championnat du suicide chez les jeunes. L'abandon scolaire, la dépendance aux drogues et les maladies découlant de la malnutrition sont courants dans de nombreuses réserves. Cette situation est une véritable honte.

Les politiques gouvernementales à l'endroit des autochtones ont perpétué une relation d'inégalité que l'avalanche de subventions aux réserves n'a pas réglé, tant s'en faut. L'état de dépendance financière dans lequel les communautés autochtones ont été maintenues a permis aux élus canadiens de s'assurer pendant longtemps le contrôle de territoires extrêmement rentables, en raison des ressources naturelles qui s'y trouvaient.

Mais, peu à peu, des leaders autochtones ont émergé, élevant leur voix afin de réclamer des changements. Ces leaders ont obtenu de la Cour suprême la reconnaissance de droits que les gouvernements ne pourraient plus ignorer. De sorte qu'ils ont également forcé la négociation d'ententes politiques prévoyant l'octroi de terres et la gestion de budgets et de services. On pense à l'entente de la Baie James et, plus récemment, à celle conclue entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Nisga'a.

De plus en plus, les porte-parole autochtones portent leurs revendications sur la scène internationale, avec un succès certain. Récemment, les Cris du Québec ont dénoncé, à Washington, la voracité de l'industrie forestière et le laisser-faire de Québec devant cette situation. Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, était hors de lui. Les instances internationales, à plus forte raison les forums traitant de droits de la personne, constituent donc des lieux rêvés pour faire avancer la cause autochtone, même si, dans les faits, ces instances ne disposent généralement pas de moyens pour forcer le Canada à agir.

Dans ce contexte, la Conférence mondiale contre le racisme est une occasion en or pour le chef des Premières Nations de montrer à la face du monde que le Canada n'est pas le pays rêvé des brochures touristiques...

À l'occasion de cette conférence, Ottawa s'est déjà dit prêt à reconnaître les injustices perpétrées dans le passé envers les peuples autochtones mais ses documents officiels excluent le versement d'une compensation financière. Quelle que soit la voie privilégiée, la réconciliation passe par la reconnaissance de sévices passés mais aussi par un changement dans les attitudes actuelles qui n'ont pas permis de réduire suffisamment les injustices sociales.

La situation des autochtones au pays constitue un aveu d'échec pour tout gouvernement qui se dit démocrate. Mais les choses évolueront plus rapidement lorsque chaque camp délaissera sa rhétorique traditionnelle pour regarder la réalité en face. Et les propos de Matthew Coon-Come ne vont pas dans cette direction. Le chef de l'APN peut bien accuser le Canada de racisme, voire de génocide à mots couverts, le temps est venu de changer de discours.

## Les talibans basques

Hier, l'ETA a fait exploser une bombe dans le stationnement de l'aéroport de Madrid. La semaine dernière, la police espagnole, en collaboration avec la police autonome de la province basque, a démantelé deux commandos réputés être, dit-on, les plus féroces de la frange radicale du mouvement basque. Auparavant, l'ETA a fait exploser une bombe ici; là, elle a assassiné un conseiller municipal lorsque ce n'était pas un flic, menacé ceux et celles qui, parmi les intellectuels, les journalistes ou les politiciens basques, affichent et défendent une position modérée. Bref, les divers épisodes qui ont ponctué l'été espagnol semblent confirmer ce que beaucoup craignaient: les jeunes purs et durs de l'ETA ont pris le dessus sur les anciens.

Ce qui se passe au pays basque est grave. Grave et pathétique à la fois. Prisonnier d'une espèce d'autisme meurtrier, l'ETA saigne désormais les idées qui dévient, ne serait-ce que d'un iota, du corpus idéologique composé par une bande de fanatiques dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Qu'on se le dise: l'ETA épouse à nouveau les idées racistes, les concepts suprématistes des fondateurs du mouvement indépendantiste. À preuve, on s'attaque de plus en plus fréquemment, de plus en plus régulièrement, à ceux qui, écartés par la dérive extrêmement violente de l'ETA, ont osé composer des actes de contrition.

Désormais, les jeunes lous qui multiplient les appels au sang sur tous les fronts font coup double: un jour, c'est l'Espagnol qui, parce qu'il est un autre, un différent, est forcément impur, le lendemain, c'est l'écrivain qui doit être tué parce qu'il a signé un appel à la paix. Est-ce qu'on réalise? Les romanciers signant des bouquins en langue basque sont aujourd'hui les cibles de l'ETA. Idem avec certains chanteurs basques, avec des sculpteurs basques, avec des peintres basques. En un mot, ce mouvement est désormais entre les mains d'un noyau de fascistes ou d'admirateurs du sinistre sénateur Joseph McCarthy. Tout ce qui n'est pas conforme ou n'adhère pas au projet nationaliste tel que vu et corrigé par l'ETA doit être éradiqué.

Dans les faits, c'est à souligner, le pays basque dispose de pouvoirs dont ne disposent même pas les *lânders* allemands. Cette province a son gouvernement, son parlement, un système d'éducation basque, des privilèges fiscaux, des organes de presse et autres. Mais, pour l'ETA, ce n'est pas suffisant. On veut davantage. On veut ériger des frontières imperméables. On veut surtout une soumission à l'idée unique.

LETA d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec l'ETA d'hier, celle qui combattait le franquisme. L'ETA d'aujourd'hui, c'est la version européenne des talibans.



Paule des Rivières



## L E T T R E S

## Hertel-Des-Cantons, un combat inégal

Manque de jugement ou partialité? Il faut se poser la question à la lumière de la récente décision du tribunal qui sanctionne l'action d'un gouvernement qui met en place une loi rétroactive pour justifier ses propres gestes illégaux! Un autre bel exemple de «détournement de démocratie» (la rectitude politique m'interdisant l'utilisation du mot prostitution) de la part de nos institutions parlementaires... avec la bénédiction des instances judiciaires!

Jean-Pierre Gaudette  
Laval, août 2001

## Ne rien changer à la SAAQ

J'estime que la plupart des Québécois et Québécoises qui circulent sur nos routes sont consciencieux. Aussi ne doit-on pas céder à cette mode tonitruante, et surtout ne rien changer à la SAAQ; autrement, les gens deviendraient des chauffeurs en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Cela ne profiterait qu'aux avocats ainsi qu'à ceux qui recherchent toujours un coupable, en fonction de leurs frustrations (ou la haine?); se venger est tout naturel chez l'être humain.

Nos tribunaux, déjà très lents, seraient saturés. Tout, comme avant l'avènement de la SAAQ, redeviendrait cauchemar en matière de responsabilité automobile. Ce serait la société tout entière qui aurait à payer pour ce retour en arrière; le désordre social. Déjà, en 1978, la ministre Lise Payette avait compris: le petit pourcentage de conducteurs vraiment pourris n'est pas solvable; il ne sert à rien de poursuivre ces gens plus qu'on ne le fait pour l'instant! Au contraire, il y aurait lieu d'augmenter les indemnités en général et de cofiner les criminels de la route pour de bon.

Par ailleurs, Léger Marketing n'offre que la première partie d'une véritable analyse statistique: distributions de fréquences et moyennes. Une analyse statistique du type Léger Marketing (statistiques univariées)

n'est certes pas suffisante lorsqu'il s'agit de proposer l'implantation de nouvelles mesures pour nos citoyens; des modèles très puissants d'analyse de données: par exemple, régression multiple («stepwise»), analyse matricielle, analyse de covariance et de contraintes, etc., desquels on n'entend peu ou pas parler lorsqu'il s'agit de lire un sondage Léger Marketing, nous offrirait un portrait sans doute fort différent de celui que nous a présenté M<sup>re</sup> Marc Bellemare au TVA-Réseau de 22h, le mercredi 15 août 2001.

Il va sans dire aussi que la question de Léger Marketing offrait un biais de «desirabilité»; la rectitude politique exige qu'il faille manifester bruyamment contre la SAAQ et sa philosophie, de nos jours.

Luc Lelièvre  
Pouliaries, 8 août 2001

## Pauvre M. Dion!

En page 4 de l'édition du 22 août 2001 du *Devoir*, on trouve un entrefilet de la Presse canadienne faisant état d'une réaction du ministre fédéral Stéphane Dion au Rapport Larose sur la situation et l'avenir du français au Québec, rendu public le 20 août.

Le ministre a déclaré qu'il préférerait travailler pour fournir aux francophones de Yellowknife le centre culturel qu'ils désirent que de s'intéresser aux recommandations de la Commission Larose qui ne lui paraissent pas réalistes.

Ma première réaction a été de penser qu'il est bon, en ce pays, d'aider un «franco» ou un Amérindien à survivre, mais que sitôt qu'il émerge de cet état de survie et aspire à vivre, on se hâte de lui mettre le pied sur la gorge. En somme, une communauté aux soins intensifs est mise sous respirateur pour favoriser son envie de survivre, mais celle qui a déjà survécu et veut sauter du lit pour faire sa vie comme elle l'entend, on la met sous contention.

Ma seconde réaction est de juger la première trop radicale. M. Dion, de toute évidence, aime les francophones mais il n'est pas libre de penser, encore moins d'agir, comme il le ferait dans un autre contexte. Il est prisonnier de la

Constitution fédérale, du manque d'ouverture du reste du Canada envers le Québec, du parti qu'il représente et qui a souvent, sinon toujours pavé d'avoir des leaders et des représentants du Québec, capables de mater leur province ou à tout le moins de ne pas favoriser son émancipation. Pauvre M. Dion!

O. Pouliot

Montréal, 22 août 2001

## Bouffon de salon

Depuis un certain temps, surtout depuis le dépôt du rapport des États généraux sur la langue, on entend beaucoup parler de Brent Tyler, ce francophobe invétéré qui voit des conspirations antianglophones partout. Il va même prétendre qu'il représente la majorité des Anglo-Québécois, comparativement à Dermot Travis et Gary Richards, tous deux faisant partie de ces mêmes États généraux. Bien sûr, lui et lui seul sait ce qui est vrai. Pendant ce temps, il ne fait que jeter de l'huile sur le feu. Souvenez-vous que ce loufoque personnage avait dit vouloir au Québec les mêmes droits qu'ont les Franco-Canadiens. Pas de problème, cher clown.

Quand on sait que le gouvernement fédéral a fait plusieurs études qui ont démontré que les Anglo-Québécois étaient dix fois mieux traités que les Franco-Canadiens... Le petit comique veut que l'anglais ait une place égale au français dans l'affichage. Il est vrai que, dans le reste du Canada, tous les panneaux publicitaires sont également en français et en anglais, quand il y a du français, bien sûr (ce qui est rarement le cas). Il veut aussi que les immigrants choisissent la langue scolaire de leurs enfants, sachant très bien qu'ils vont choisir la langue de la majorité du pays, l'anglais. Il ose parler de minorité quand nous sommes minoritaires dans ce pays et même dans tout le continent américain. C'est presque drôle.

Au fond, nous savons très bien que ce qu'il désire, c'est de revenir au temps du Québec presque tout anglicisé.

Patrick Hamelin  
22 août 2001

## LIBRE OPINION

## Louis Muhlstock nous a quittés

GISELLE HUOT  
ET LA FONDATION  
DE SAINT-DENYS-GARNEAU

Nous a quittés, dimanche dernier, l'un des grands peintres du Québec et du Canada doublé d'un grand homme. Louis Muhlstock, O.C., LL.D., C.G.P., O.Q., membre de la Canadian Society of Graphic Art, du Canadian Group of Painters, de la Contemporary Art Society, membre d'honneur à vie de la Canadian Portrait Society de Colombie-Britannique, officier de l'Ordre du Canada, chevalier de l'Ordre national du Québec, lauréat de bien d'autres honneurs et prix qui sont venus à lui sans qu'il les recherche — il en a refusé d'autres par fierté et pour rester fidèle à lui-même —, ne rappelait en privé rien de tous ces titres prestigieux.

Pour lui, le plus important: «To be!» «On naît peintre», a-t-il dit, et ce qu'il était d'abord, c'est cet artiste-peintre qui a œuvré à plein temps et à pleine vision et à plein cœur depuis 1928 (année de son départ pour Paris, pour un voyage d'études de trois ans), «sept jours par semaine seulement», disait-il malicieusement. Il était en même temps ce grand homme aussi grand, plus même que le grand peintre, d'une humanité sans faille et sans limite qui accueillait à bras ouverts femmes, hommes, enfants, oiseaux (qu'il nourrissait tous les jours), animaux de toutes sortes et qui jetait sur les choses animées ou non (toutes pour lui étaient animées) un regard de sympathie reconnaissance qui rejoignait tout être jusqu'au

cœur même de son essence. Être accueilli à son atelier de la rue Sainte-Famille (depuis 1933), c'était une expérience d'art mais aussi de vie, une symbiose d'une parfaite unité et d'une chaleureuse humanité.

Né le 23 avril 1904 à Narajow, Galicie, province de l'Empire austro-hongrois (aujourd'hui en Pologne), Louis Muhlstock nous arrive à Montréal en 1911; jusqu'au printemps dernier, il évoquait avec émotion son voyage d'exil. Exil qui se termine à Montréal, sa nouvelle patrie, alors que Montréal, le Québec et le Canada s'enorgueillissent d'avoir en leur sein cet artiste merveilleux dont le vœu le plus fervent était d'apporter «une contribution substantielle à l'art de mon temps et à la vie culturelle de notre pays», ce qu'il a réussi si excellemment, avec tant de panache et dans une liberté totale. Ses seuls maîtres, d'ailleurs, étaient sa liberté, son authenticité, ses nécessités spirituelles et son empathie pour ses sujets. L'art, la nature, la lumière, la musique et l'amitié sont au centre de sa vie. Virtuose de l'art par une célébration de la forme, de la couleur, de la lumière, il dit aussi: «Ma peinture est une musique. Elle est un moment dans le temps.» Il refuse généralement de dater ses toiles — «cette toile a été peinte pendant la vie de l'artiste», répète-t-il —, puisque la beauté transcende le temps, mais c'est un moment qui a le pouvoir de perdurer en nous et de traverser les siècles, le propre du grand art.

L'un des premiers critiques à la découvrir, dès 1935, notre poète et peintre de Saint-Denys Garneau (1912-1943), qui deviendra son ami et qui souligne dans *La Relève* son «monde

particulier», «à l'inflexion si tendre et poignante», sa technique et «cette pitié intime qu'il rejette sur tous les douloureux destins qu'il saisit dans les figures». En souvenir de son ami, Louis Muhlstock a tenu à offrir en 1997 un prix, accordé annuellement par l'intermédiaire de la Fondation de Saint-Denys-Garneau (dont il est membre d'honneur), à un(e) étudiant(e) de l'Université de Montréal, auteur(e) d'un texte inédit sur de Saint-Denys Garneau.

Peintre du quotidien, de la nature, du milieu ouvrier, sa peinture nous offre des dessins et portraits d'immigrés, d'itinérants, de chômeurs, de nus, dont plusieurs femmes enceintes, d'enfants aux yeux trop vieux, de pauvres maisons abandonnées, d'une biche en sommeil, d'un oiseau en repos, de natures mortes, de paysages et de détails de nature de toutes sortes et, après ses *Nouveaux thèmes et variations*, des *Inscapes* ou *Paysages intérieurs* depuis les années 1990.

Depuis 1985 environ, il écrivait des *Poèmes plus ou moins*: «J'écris ce que je ne peux pas peindre: le souffle du vent qui hurle, l'aboiement d'un chien, le bourdonnement des abeilles ivres, festoyant au printemps.»

Il croyait fermement qu'il vivrait aussi longtemps qu'il y aurait quelqu'un pour penser à lui avec amitié. Louis, vous serez donc immortel car vous êtes à jamais formes, couleurs, lumière et musique dans notre art québécois et canadien et dans nos vies que vous avez habitées si joyeusement, si humainement, si humoristiquement, si humblement aussi, vous étonnant toujours des amitiés ferventes que vous inspiriez.



Serge Truffaut

## IDÉES

## L'amnésie sélective des jeunes libéraux

PASCAL BÉRUBÉ  
Président du CNJPQ

Réunis à Rimouski les 18 et 19 août derniers, les membres du Comité national des jeunes du Parti Québécois (CNJPQ) ont activement mis la main à la pâte; ils ont entre autres élu un nouvel exécutif et débattu une centaine de propositions pour en adopter 90.

Or, une lettre publiée la semaine dernière dans *Le Devoir* et rédigée par des membres de la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec, nous accusait «fielleusement» de mutisme, d'inaction, d'immaturité en plus d'accuser les élus du CNJPQ d'être «souvent choisis et parachutés par les différents ministres et ministères» de l'actuel gouvernement.

Les auteurs oublient assurément le fait que les neuf postes ouverts avaient recueilli dix-sept candidatures. Les nouveaux membres de l'exécutif ont été élus en raison de leur expérience, de leurs idées et de leurs principes, et ceci par des délégués provenant de chaque région du Québec. Rappelons que chez les libéraux, seule la présidence de la Commission jeunesse est élue par les membres jeunes alors que tous les autres postes sont occupés par des individus nommés par le Comité exécutif.

Tablons sur les vrais enjeux. La nature des propositions adoptées par les délégués lors du Rassemblement national sont le fruit de mûres réflexions. Les membres du CNJPQ ont appuyé massivement la législation de la prostitution en maisons closes, rompant avec une tradition de répression, vouée à l'échec. Le Comité national des jeunes s'est aussi positionné en faveur du revenu minimum garanti, politique sociale très audacieuse qui récolte des appels à droite comme à gauche.

Au chapitre de la mondialisation, les jeunes péquistes ont fait un vibrant témoignage en faveur de la consommation équitable, mouvement dont le Québec devrait devenir le fer de lance. Les consommateurs doivent être au courant des conditions dans lesquelles sont produits les biens qu'ils achètent. Voilà une façon d'humaniser une mondialisation qui se résume trop souvent à une expansion planétaire d'un capitalisme pur et dur.

Le CNJPQ a également pris position en faveur du développement durable en demandant la mise sur pied d'États généraux sur l'environnement en plus de demander un moratoire sur la construction de petites centrales hydroélectriques. Est-ce là la preuve d'un alignement docile derrière la volonté d'un gouvernement que la Commission jeunesse du Parti libéral dépeint grossièrement comme autoritaire?

En ce qui concerne l'invitation de la Commission jeunesse du Parti libéral à travailler en collaboration sur les grands dossiers touchant la jeunesse québécoise, nous nous montrons flattés de cette offre de partenariat. Il serait ainsi fructueux que le CNJPQ et la Commission soient en mesure de travailler conjointement sur ces dossiers. Mais afin que cette union s'avère réellement efficace, la Commission ne devrait-elle pas conserver à l'esprit que cette même jeunesse est... souverainiste?

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Le rapport Larose s'accroche à un but plus grand que lui

En insérant ses propositions dans le projet national, le rapport Larose a fait un choix audacieux, mais périlleux

JEAN-PIERRE PROULX  
Professeur à la faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal

Un projet politique s'évalue avant tout en fonction des finalités et des buts qu'il poursuit, des principes, des valeurs, des normes sur lesquels il s'appuie et sur la justesse de la situation qu'il décrit. C'est en effet ce qui donne sens aux propositions concrètes.

Pour sa part, le projet d'aménagement linguistique du Québec proposé par le rapport Larose s'accroche à un but politique plus grand que lui: il existe ici, y lit-on d'entrée de jeu, «une volonté très nette de faire exister sur cette terre québécoise d'Amérique une nation de langue française, accueillante et ouverte» (p.2).

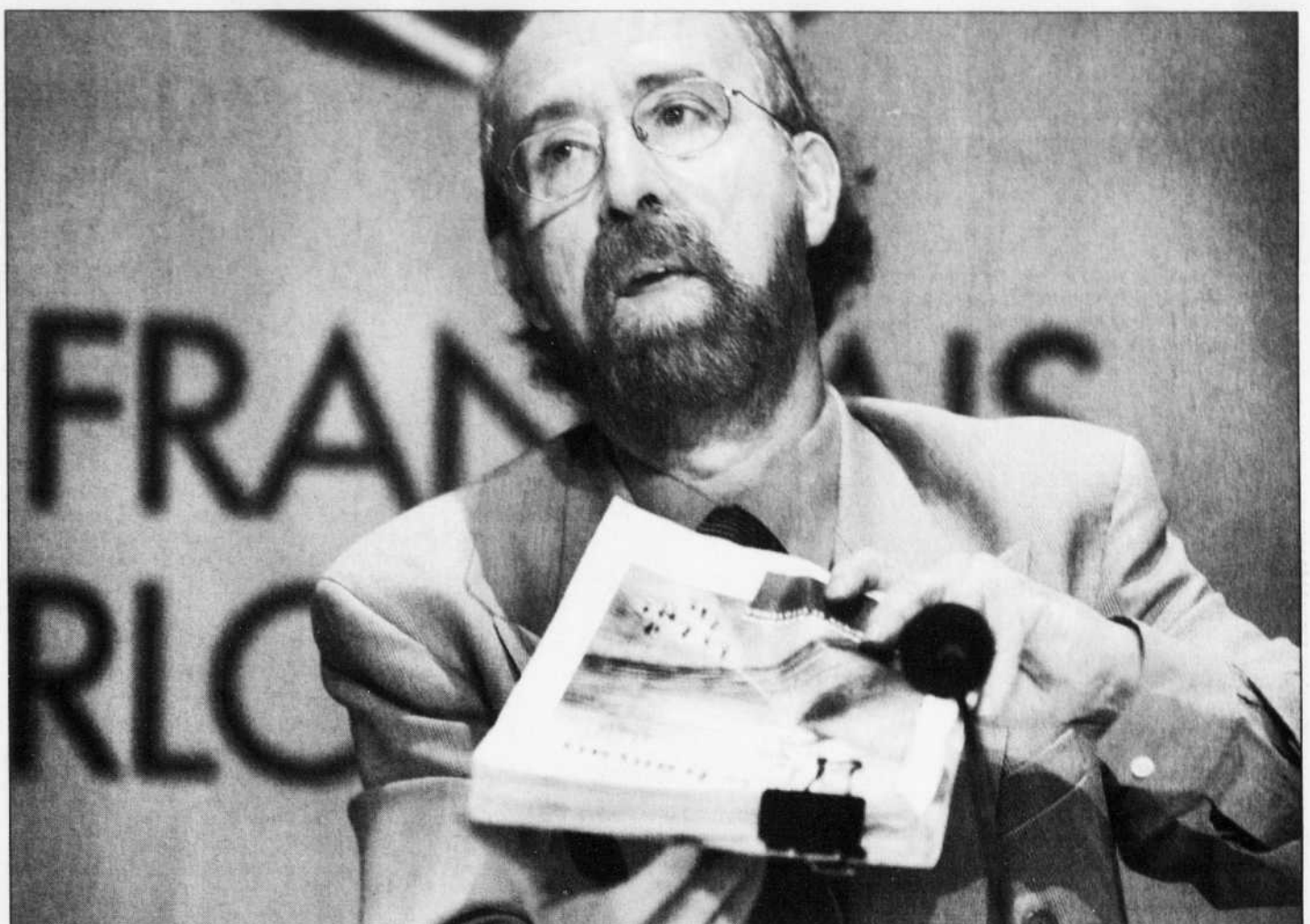
Placer ainsi la nation à «faire» au fondement de la politique linguistique est un choix éminemment politique. On aurait pu choisir une approche plus pragmatique. On l'a fait en invoquant l'existence «d'un consensus fondamental» qui existerait à cet égard. Est-ce bien le cas? Voyons cela de plus près.

La conscience d'exister comme nation de langue française est sans doute largement partagée par la grande majorité des Québécois francophones. En tout cas, les «référents» qui disent cette identité le sont et, au premier chef, le nom de Québécois par lequel la majorité s'est progressivement définie depuis le début des années 1960. La langue française elle-même est le plus important symbole de cette même identité collective et les lois sont adoptées par l'Assemblée nationale.

Le Parti libéral du Québec et le Parti québécois sont eux-mêmes d'accord sur l'existence de la nation québécoise, comme l'affirment ensemble MM. Charest et Bouchard il y a un an à peine à la Bibliothèque nationale, lors du lancement de *Penser la nation québécoise*. Néanmoins, aucune loi constitutionnelle, ni québécoise, ni canadienne, ne le reconnaît toutefois encore et aucun référendum n'est jamais venu sanctionner la reconnaissance de cette nation. Il n'est pas démontré non plus que la représentation de la nation que se font les Québécois est majoritairement de type civique et inclusive, comme le propose avec vigueur le projet de la commission Larose.

Par ailleurs, s'il est indiscutable qu'un grand nombre de Québécois anglophones participent en français à la vie de la société et qu'ils se considèrent comme «citoyens du Québec» (p. 17: l'expression aurait mérité ici d'être explicitée), il est tout à fait improbable que la communauté anglophone s'identifie pour l'heure à la «nation québécoise», même définie comme une nation civique et inclusive. Cette question est capitale dans la perspective du rapport Larose puisque la nation ne peut et ne doit exclure personne.

Or ce qu'il nous a été donné de lire depuis la parution du rapport nous force à constater que le fondement politique du rapport Larose est radicalement rejeté par les porte-parole connus de la communauté anglophone et n'a suscité à ce jour aucun mouvement d'appui public parmi elle. On aura beau dire qu'Alliance Québec n'est pas représentative de la communauté anglophone, il reste que pour l'heure, c'est elle (et *The Gazette*) qui parle en son nom et fait l'opinion. M. Tyler déclarait au lendemain de la parution du rapport La-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La commission Larose a choisi de fonder la politique linguistique du Québec sur des pierres que l'on pourrait qualifier de lourdes: la nation québécoise, la citoyenneté, la constitutionnalisation de certains droits linguistiques.

rose: «We self-identify with the Canadian people. We are English-speaking. We are Canadian citizens». Point à la ligne!

L'opposition anglo-québécoise au rapport Larose n'aurait qu'une portée limitée (quoique très regrettable) si elle n'était pas en même temps une composante de la dynamique politique plus globale à laquelle participent le reste du Canada en général et le gouvernement Chrétien en particulier. En effet, le combat contre la reconnaissance de la nation québécoise vise à faire triompher la conception canadienne du fédéralisme canadien et celle des rapports entre les langues française et anglaise, au Québec comme ailleurs. Deux légitimes s'affrontent ici et, pour d'aucuns, l'une doit triompher sur l'autre: le rapport Larose, tonnaient le président Tyler, est «illégitime». (On doit admirer au passage l'audace piquante du rapport Larose qui recommande au gouvernement du Canada de respecter la prédominance du français dans son affichage au Québec!).

La réaction du Conseil du patronat au rapport Larose participe de la même logique. Son président, Gilles Taillon, lui faisait reproche de «rompre avec l'approche historique canadienne fondée sur la dualité linguistique». Comme si cette rupture n'avait pas été faite par le Parlement du Québec avec la loi 22 en 1974!

Cela dit, cette opposition au nom de la légitimité canadienne ne saurait entamer la légitimité du projet de construire et de faire reconnaître au Québec une nation civique et inclusive pour tous ceux qui voudront y adhérer librement. Elle la retarde tout simplement.

## La reconnaissance de la citoyenneté

La première recommandation majeure du rapport Larose, soit l'institution de la citoyenneté québécoise, s'inscrit directement dans le prolongement du projet national. Le rapport est clair à cet égard: «[La] citoyenneté peut se voir comme la reconnaissance expresse de l'appartenance à une nation, à une communauté de personnes qui font le choix de vivre ensemble au sein d'une culture commune» (p. 14).

Le rapport insiste avant tout sur la fonction identitaire de la citoyenneté québécoise. «Le Québec approfondit actuellement la voie identitaire pour s'affirmer face au reste du Canada, de l'Amérique et du monde. D'où le projet de citoyenneté québécoise qui prend forme actuellement, inclusive et accueillante» (p. 11). Elle vise, lit-on plus loin, «à traduire l'attachement des Québécoises et des Québécois à l'ensemble des institutions et des valeurs patrimoniales et démocratiques qu'ils ont en commun» (p. 21).

L'insistance sur la fonction identitaire de la citoyenneté, si tant est qu'elle soit importante et souhaitable, ne pouvait, on l'a vu, que braquer ceux qui refusent l'identité nationale québécoise. D'aucuns ont en outre reproché à la commission d'avoir débordé de son mandat. C'est un reproche mal fondé. Si la langue française doit constituer un élément de cette citoyenneté, il était opportun d'en parler.

Néanmoins, on doit se questionner sur la sagesse d'avoir fait de cette question l'objet de la toute première recommandation alors que, manifestement, ce concept de citoyenneté québécoise demeure encore, au dire même de la commission, «encore à définir» (p.11). Elle n'a pas jugé pertinent de définir la portée politique et juridique de cette citoyenneté québécoise. Il se peut toutefois qu'elle ait voulu braquer les feux sur cette question pour faire avancer un débat public qui piétine. Elle a réussi puisque le ministre Facal a annoncé la création d'un groupe de travail pour approfondir le sujet. Il faut souhaiter ici que les libéraux de Jean Charest que le sujet rend mal à l'aise, (ils se sont, à ce jour, tenus cois sur le rapport Larose) participent à l'étude de la question, rejoignant en cela l'ADQ qui, on le sait, a une longueur d'avance à ce sujet.

## Langue et droits fondamentaux

La seconde recommandation de fond du rapport Larose porte sur la constitutionnalisation des principes fondateurs de la politique linguistique.

Une première remarque d'ordre méthodologique ici: le rapport est disert sur les études ou les consultations que la commission a ou aurait menées sur cette difficile question alors que la liste des linguistes, des démographes, des politologues, des sociologues consultés s'étend sur plusieurs pages. La chose étonne compte tenu de l'importance des recommandations de ce chapitre.

La constitutionnalisation envi-

sagée, précise-t-on, devrait comprendre trois catégories de normes:

■ L'ensemble des principes qui doivent guider l'aménagement de la place des langues dans l'espace public et la vie publique.

■ Ensuite, les droits constitutionnels en matière d'enseignement des membres de la communauté d'expression anglaise.

■ Enfin, un droit fondamental à l'apprentissage du français garanti pour tous». (p.27)

Les principes fondateurs de la politique linguistique que propose la commission s'énoncent comme suit:

■ Le français est la langue officielle et commune de la vie et de l'espace publics du Québec;

■ L'anglais, l'inuktitut et les langues amérindiennes, partie intégrante du patrimoine culturel et linguistique du Québec, doivent avoir chacune leur place dans l'espace public;

■ Les différentes langues s'harmonisent dans la vie et l'espace public selon le principe de la nette prééminence du français, langue officielle et commune du Québec.

Ces principes concordent avec la conception civique et inclusive de la nation québécoise proposée par la commission. Ils apparaissent pertinents pour guider à la fois les citoyens, le législateur et, le cas échéant, le pouvoir judiciaire.

L'objectif visé par la constitutionnalisation de ces principes est, précise-t-on, de les revêtir d'un «statut supra-législatif». On veut dire par là que les normes ainsi constitutionnalisées «sont prépondérantes, qu'elles priment sur toutes autres normes juridiques» (p. 25). Là-dessus, il faut noter une ambiguïté importante du rapport. En effet, il existe une hiérarchie dans les normes fondamentales. Ainsi, seuls les articles 1 à 38 de la Charte des droits et libertés de la personne qui portent sur les libertés et les droits fondamentaux, le droit à l'égalité, les droits politiques et les droits judiciaires ont, en vertu de l'article 52 de la même charte, un caractère prépondérant sur toute autre loi. Ce n'est cependant pas le cas des droits économiques et sociaux qui font pourtant partie de la même charte. C'est, par exemple, le cas de ce droit qui nous intéresse particulièrement ici, des «personnes appartenant à

des minorités ethniques [...] de maintenir et faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe» (a. 43). Aussi, même si l'on reconnaît déjà à la Charte québécoise une portée constitutionnelle, ce n'est certainement pas vrai de toutes ses dispositions.

Mais l'insistance du rapport sur la prépondérance des droits linguistiques à caractère collectif que l'on propose de constitutionnaliser s'accompagne d'une ambiguïté plus im-

portante. On donne à penser que ceux-ci primeraient sur les libertés et droits fondamentaux de la personne que sont la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique, la liberté d'expression et l'égalité devant la loi pour l'exercice de ces mêmes libertés.

Il faut à tout jamais cesser de penser et d'écrire que les droits collectifs à caractère linguistique pourraient ou doivent l'emporter sur les droits fondamentaux de la personne. Nous ne pensons pas que ce soit cela que la commission ait eu en tête. Il aurait été cependant beaucoup plus sage de l'écrire noir sur blanc.

Comme le faisait remarquer le professeur Jacques-Yvan Morin en juin dernier, si certaines normes linguistiques revêtaient un caractère prépondérant, les tribunaux devraient «procéder à un délicat exercice qui consiste à rechercher

l'équilibre entre les libertés individuelles et les droits collectifs» (*Le Devoir*, 29 juin, p. A 7).

En somme, la commission Larose a choisi de fonder la politique linguistique du Québec sur des pierres que l'on pourrait qualifier de lourdes: la nation québécoise, la citoyenneté, la constitutionnalisation de certains droits linguistiques. Elle a été courageuse, car c'était à coup sûr soulever du coup des débats fondamentaux. Elle a probablement surévalu le consensus sur lequel elle dit s'appuyer. Peut-être a-t-elle fait un pari. Il est audacieux, périlleux, mais pas téméraire. Si d'aventures, elle gagne son pari, le Québec aura fait un bon prodige.

Quant aux recommandations plus pratiques qu'elle fait, il sera toujours temps d'en débattre au mérite. Mais on disposera alors, pour le faire, d'un cadre enrichi qui leur donnera tout leur sens.

D'aucuns ont en outre reproché à la commission d'avoir débordé de son mandat. Si la langue française doit constituer un élément de cette citoyenneté, il était opportun d'en parler.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufoir (général), François Cardinal, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, José Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duchos et Christine Dumazet (reluctants), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lanarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Michèle Rueland, (publité), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des recettes comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Ladure, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

maintenir dans la Toulouste le filet d'eau de trois m<sup>3</sup>/s réclamé entre le 16 septembre et le 14 mai. Mais le décret exige un peu plus, soit six m<sup>3</sup>/s entre le 15 et le 31 mai, neuf m<sup>3</sup>/s entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin et dix m<sup>3</sup>/s — la moitié de la proposition du BAPE — entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 septembre. Le décret prévoit de réévaluer ces chiffres à la hausse si la population de truites du cours d'eau ne suit pas les prédictions optimistes d'Hydro-Québec à plus long terme.

Pêches et Océans n'a pas tardé à réagir à cette proposition, portant indirectement un jugement sévère sur la valeur environnementale du décret provincial.

Dans un courriel du 11 juillet, Maryse Lemire, biologiste analyste de la Protection de l'habitat du poisson, écrit à Claude Tessier d'Hydro-Québec qu'après discussion avec les membres de son équipe, « nous demeurons convaincus de l'importance d'assurer le débit réservé déterminé par le MPO pour assurer la protection de l'habitat du poisson ».

La position du ministère fédéral avait été clairement définie à Laurent Busque, administrateur de projets d'Hydro-Québec, dans une lettre du 8 juin adressée par le grand patron régional de Pêches et Océans, Jean Piuzze.

« Le MPO est d'avis qu'un débit réservé de trente m<sup>3</sup>/s (moyenne annuelle) devrait être maintenu en aval du barrage projeté sur la rivière Toulouste afin d'assurer un maintien adéquat de la capacité de production des habitats de poissons dans le tronçon touché. De plus, le MPO demeure d'avis que le débit instantané ne devrait à aucun moment descendre au-dessous du débit annuel moyen actuel » (c'est-à-dire 20 m<sup>3</sup>/s). Plus loin, le responsable des pêcheries ajoute que, de l'avis de tous les spécialistes consultés, « le fait de réduire le débit sous 10 % du débit annuel d'une rivière risque de mettre en danger l'intégrité de cette rivière en l'ensemble de ses composantes physiques et écologiques, et par conséquent, ne permet pas le maintien d'habitats de qualité acceptable ».

## « Simili-norme »

La contre-proposition testée au début de juillet par Claude Tessier, qui reprend le contenu du décret provincial, se situe dans la ligne de ce que plusieurs biologistes du ministère québécois de l'Environnement décrivent comme la « simili-norme québécoise » sur le débit réservé des cours d'eau harnachés à des fins hydro-électriques. Hydro se disait prêt à construire de petits lacs avec des seuils qui auraient conservé au cours d'eau la largeur qu'il aurait eue avec le débit réservé réclamé par Pêches et Océans. Sauf que la rivière aurait alors été remplacée par une série de bassins, qui la transforment en une enfilade de petits lacs alimentés par un filet d'eau en deçà de toutes les normes utilisées ailleurs.

Daniel Caissie, ingénieur et hydrologue de l'habitat du poisson, a produit deux rapports d'analyse pour Pêches et Océans dans ce dossier.

Il insiste d'abord sur le fait que toute méthode pour déterminer le débit réservé d'un cours d'eau doit être mise de côté lorsqu'elle déroge trop substantiellement de ce qu'on pourrait appeler le point de convergence des principales méthodes reconnues. Or, dit-il en notant le ridicule de la proposition, les trois m<sup>3</sup>/s proposés par Hydro-Québec comme débit permanent équivalent à la pire sécheresse possible sur la Toulouste en 500 ans! Non seulement la méthode « québécoise » utilisée par Hydro-Québec est présentement objet de controverse scientifique mais son application à la Toulouste est si surprenante par ses résultats que cela « impose de remettre en question » sa pertinence dans ce type d'habitat, précise l'expert.

D'autres méthodes classiques (Tennant et du 2Q7) suggèrent des débits réservés de 64 et 46,5 m<sup>3</sup>/s et Tennant, une somme nord-américaine, affirme qu'on ne devrait jamais aller sous la barre des 10 %, quelles que soient les circonstances. Et il serait plus sûr, écrivait M. Caissie dans son premier rapport d'avis, de maintenir au moins 25 % dans un cours d'eau si on veut véritablement assurer le maintien de ses fonctions biologiques minimales.

Ces questions en apparence techniques ont une importance déterminante pour les 36 futurs projets de petites centrales dont Québec veut lancer la construction dans le cadre d'une privatisation sans précédent du patrimoine hydraulique, qui pourrait dépasser les 400 MW. Ces considérations techniques pourraient constituer un véritable barrage vert que ne pourront franchir plusieurs projets présentement sur les tables à dessin.

## Carpe diem

Par Yvon Corbeil

L'ennui avec la naïveté, c'est qu'à chaque génération elle renaît intacte alors qu'il faut toute une vie pour en venir à bout.

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

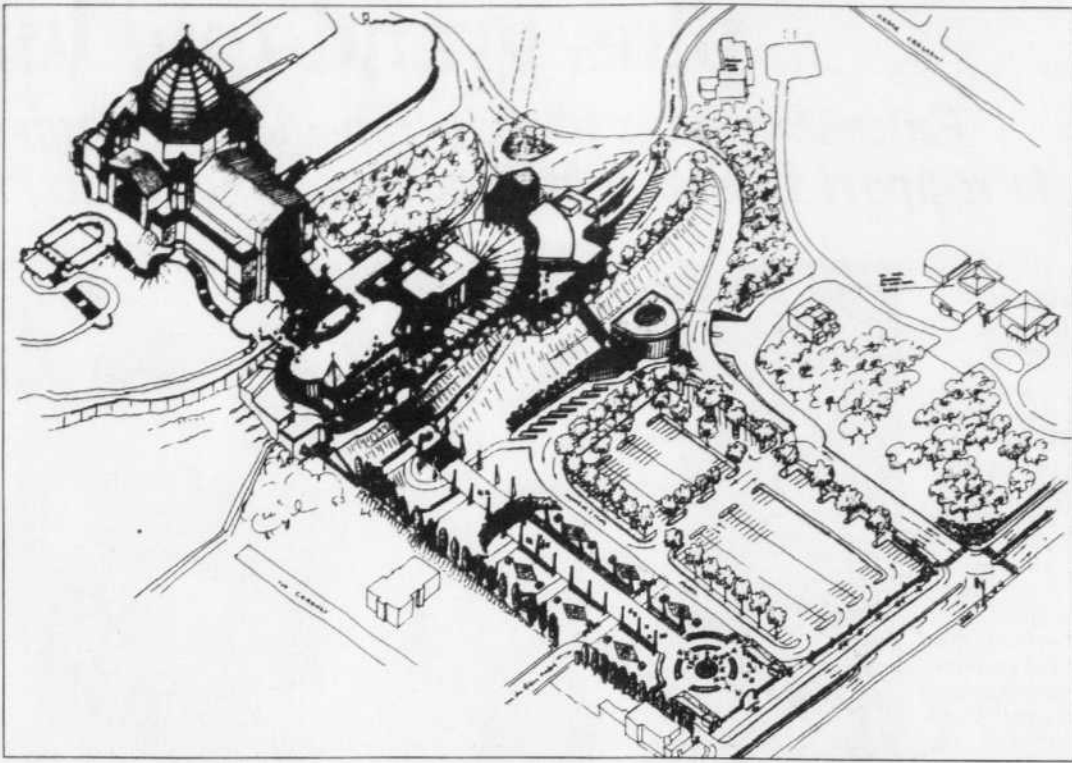
## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 08588. Contrat de vente 40012291. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



DESSIN: JACQUES REEVES, ARCHITECTE

L'oratoire Saint-Joseph changera de visage au cours des trois prochaines années. Si la Ville donne son aval au projet récemment déposé par la direction du lieu de culte, l'auberge située au cœur du stationnement sera rasée, la chapelle du Frère André sera déplacée sur le bord d'un des deux importants bâtiments qui verraient le jour, bâtiments qui seront d'ailleurs reliés par un escalier mécanique, notamment. Héritage Montréal se montre inquiet devant un projet d'une telle ampleur sur les flancs du mont Royal.

## ORATOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

D'abord, on veut détruire l'auberge sise au centre de l'aire de stationnement qui borde le Chemin de la Reine-Marie. On souhaite par la suite ajouter des arbres de chaque côté de l'espace réservé aux voitures « afin de réduire la visibilité de l'asphalte », explique le père Jean-Pierre Aumont, recteur de l'oratoire Saint-Joseph. Les espaces de stationnement passeraient ainsi d'environ 500 à 400.

On envisage la construction d'un bâtiment de deux étages surmonté d'une vaste coupole au bas du talus gazonné, et ce, à l'ouest de l'allée piétonnière centrale. Ce bâtiment abriterait un spacieux lieu d'accueil ainsi que nombre de salles qui seraient à la disposition de groupes tels que les Alcooliques anonymes et les Cocainomanes anonymes.

Le plan directeur prévoit, à partir du bâtiment d'accueil, une sortie arrière donnant sur un escalier mécanique qui monterait le long du talus. « On veut aussi regarder la possibilité d'installer un ascenseur funiculaire à côté afin que les chaises roulantes puissent aussi monter », précise le Père Aumont.

En amont du talus, l'architecte a imaginé un énorme édifice de trois étages qui remplacerait le bâtiment actuel où se trouvent la cafétéria et le magasin de souvenirs. « Dans ce pavillon, on va donner les services qu'on donne actuellement. Il fallait de toute façon remplacer les bâtiments actuels qui sont devenus inadéquats à force d'être agrandis au fur et à mesure », précise le recteur. À cela s'ajouteraient le service de pastoral et le service de counseling, notamment. La chapelle du Frère André, actuellement en retrait dans un environnement boisé, déménagerait pour venir se greffer au bâtiment.

On souhaite également redessiner entièrement la voie de circulation qui traverse sous le nez de l'édifice. Ainsi, la route située à l'est de la devanture du bâtiment disparaîtrait au profit d'une allée gazonnée bordée d'arbres. Les autobus et les voitures ne pourraient circuler que sur une voie aménagée à droite du bâtiment lorsqu'on regarde l'oratoire depuis le Chemin de la Reine-Marie. Un viaduc permettrait de passer devant le pavillon d'accueil sans croiser la voie d'accès que l'on souhaite aménager dessous.

La façade de l'Oratoire pourrait également connaître d'importants changements puisque l'entrée principale a été redessinée un étage plus bas. « L'entrée ne sera plus au centre comme elle l'est actuellement puisque les visiteurs et les pèlerins arrivent en plein milieu de l'église pendant les célébrations, ce qui est assez disgracieux », a commenté le Père Aumont.

L'entrée, qui serait située au niveau de la crypte, serait nivelée avec le bâtiment de services et un nouveau point d'arrêt pour les autobus. Cette grande place piétonnière pourrait être réalisée en granit ou en pavé. « Ça va être intéressant de tout mettre sur un même niveau puisqu'il va être possible de faire le tour du lieu sacré à pied », a indiqué le recteur.

Le dossier est actuellement entre les mains de la Ville de Montréal. La Commission Jacques-Viger et le Comité consultatif sur la protection des biens culturels doivent se prononcer sur le plan directeur déposé.

## Excessif ?

L'organisme Héritage Montréal, voué à la protection du patrimoine de la Métropole, estime que ce projet « laisse beaucoup de place à l'amélioration ». « On

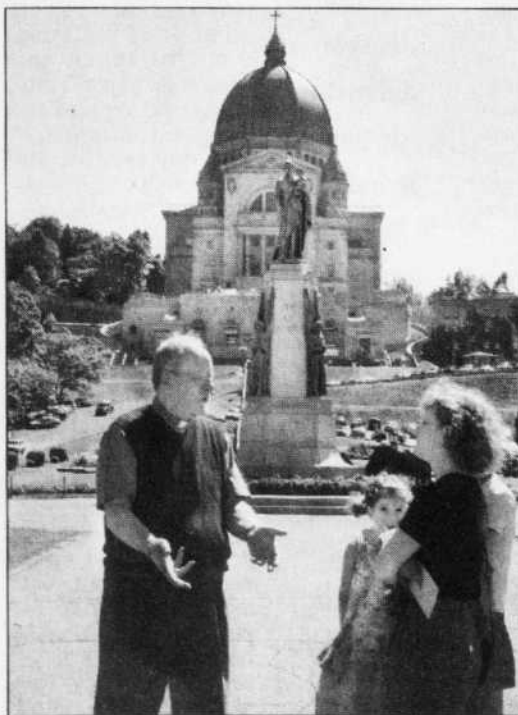
oublie que l'oratoire Saint-Joseph est avant tout l'oratoire Saint-Joseph du mont Royal, souligne Dinu Bumbaru. Dans ce projet, des talus disparaissent, un funiculaire serait construit et, en plus, on veut mettre la voiture à l'avant-plan, déplore-t-il. C'est plutôt la notion de modestie qui devrait régner ».

« Ça nous rappelle certaines discussions de 1985 et de 1990 », lance-t-il en faisant référence aux projets de tour sur le mont Royal proposés par le maire Jean Drapeau et à celui d'aménagement d'un centre de ski sur la montagne. « C'est un peu excessif, tranche-t-il, surtout que la population n'est pas consultée. On se demande à qui les pères ont parlé à part à leur architecte avant d'aboutir à ce dessin très préliminaire ».

M. Bumbaru estime notamment que les centaines d'espaces de stationnement face à l'oratoire défigurent le site et devraient être carrément éliminés. Précisant qu'ils sont rarement tous occupés, il suggère d'aménager un espace vert devant l'oratoire, espace vert qui pourrait être renforcé pour accueillir des voitures lors des périodes de pointe comme cela se fait aux États-Unis et en Suède, notamment.

L'échéancier des travaux est plutôt serré puisque la Congrégation de Sainte-Croix souhaite que le réaménagement soit terminé pour le centenaire de l'oratoire, en 2004. « On est déjà en retard », a confié le recteur. Il y a un processus et il faut le suivre », a-t-il laissé tomber en précisant qu'il attendait que la Ville fasse le prochain pas.

À la Ville de Montréal toutefois, on donne un autre son de cloche. Le porte-parole du Service de développement économique et urbain, François Lemay, a précisé que la lenteur du processus prend son origine à l'Oratoire même. « On attend toujours le chèque de 22 000 \$ nécessaire pour étudier la demande faite pour un programme de développement ».



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des visiteurs discutent avec un prêtre devant l'oratoire Saint-Joseph, sur le mont Royal.

## QUÉBÉCOISES

SUITE DE LA PAGE 1

La trace indélébile et secrète laissée, comme une blessure, par la difficile condition des femmes venues avant nous, elle l'a traquée dans sa chronique familiale, dans ses lectures historiques.

XIX<sup>e</sup> siècle donc pour *Mariages* et un côté *Cris et chuchotements* en des maisons où les femmes possèdent leurs règles, les silences, leurs envoiements et des traditions de « jeteuses de sorts ». Oû, surtout, elles vivent le drame de ne pas dominer leur vie. « Autrefois, dans ma famille, une femme avait été sacrifiée par sa sœur aînée », explique la cinéaste. Un homme qu'elle aimait l'a demandée en mariage mais la sœur a voulu qu'il épouse sa propre fille. Ainsi fut fait. Cette femme brisée s'est exilée, seule. Et j'ai eu envie de corriger son destin par un film. » Dans *Mariages*, son héroïne brimée cassera son carcan pour se libérer. Revanche de la fiction sur un passé dévasté.

« Des destins de femmes comme celui-là, tant de familles de tant de milieux en ont connu. Celles qu'on condamne de force au couvent ou à un mariage non désiré avaient peu de ressources pour se révolter. Nous sommes redevables à nos mères, à nos grands-mères, à toutes celles qui ont travaillé dans l'ombre, de cette liberté que nous revendiquons désormais. Dans les souvenirs de mère élevée au cours des années 20 et 30, beaucoup de relets du XIX<sup>e</sup> siècle subsistaient, qui me

furent transmis. Hier est aussi aujourd'hui. »

Aux yeux de Catherine Martin, le processus de libération n'a pas d'époque, puisqu'il se conquiert toujours par les obstacles à franchir. « Mon film est une métaphore de cet affranchissement, lequel affranchissement était, il est vrai, plus difficile à atteindre au XIX<sup>e</sup> siècle que maintenant ».

Sa vision du Québec d'autrefois passe, dans son film, par un rapport étroit avec la nature, par le martèlement du cycle des saisons. « Même les bourgeois de la ville devaient se soumettre au cycle naturel, pour l'arrivée des produits des champs, par exemple. Dans *Mariages*, tourné autour de Mascoche, j'ai cherché à traduire cette présence de la nature à travers la rivière, les éclairages des forêts contrastant avec les clairs-obscurs des intérieurs si sombres, si étouffants, que la caméra de Jean-Claude Labrecque a merveilleusement traduits. J'ai voulu mettre les éléments en action. » Le personnage de guérisseuse un peu sorcière, interprétée par Hélène Loiselle lui fut inspiré par nos traditions campagnardes, dont certaines survivent aujourd'hui.

« Je crois avoir fait un conte de fées à l'envers, comme une fable, où le fabuleux n'est jamais gratuit mais où la dimension terrestre, quotidienne s'inscrit dans le sur-naturel, conclut-elle. Vous savez, l'univers féminin est très irréaliste. Alors mes films, bien entendu, sont aussi le produit de mes intuitions. »

## COLLÈGE

SUITE DE LA PAGE 1

passer à la fin de leur stage à la fois l'examen québécois du Collège des médecins et les examens d'entrée valides dans le reste du Canada.

« Je veux bien être distinct. Mais, à un moment donné, j'ai dit, quand je suis arrivé ici [à la présidence du Collège des médecins]: ou bien on est plus "tatas" que dans les autres provinces et il nous faut deux examens, ou bien on est tellement fins qu'on est bons pour deux examens », a dit le D<sup>r</sup> Lamontagne, qui déplore que le Québec soit la seule province au Canada à « avoir des normes restrictives à ce point ». Les futurs médecins spécialistes au Québec sont pénalisés: ils doivent déboursé quelque 700 \$ pour passer l'examen québécois et se soumettre au stress qu'une telle épreuve supplémentaire comporte.

Ce sont que des raisons politiques qui expliquent que le Québec rédige ses propres examens pour les 35 spécialités médicales, estime le D<sup>r</sup> Lamontagne. « La politique devrait sortir de la médecine », a-t-il réitéré. « C'est toujours ce genre de cliquetage qu'on cherche à faire. Je veux bien comprendre que les Anglais sont différents de nous autres culturellement. Mais, la médecine, que ce soit ici ou dans le fin fond du Manitoba, c'est toujours la même médecine. »

Ce sont ses examens oraux et pratiques que le Collège des médecins cherche aujourd'hui à céder, ce qu'il a déjà fait pour les examens écrits il y a une dizaine d'années, a précisé le D<sup>r</sup> Pierre Blanchard, de l'ordre professionnel. C'est donc le Collège royal qui se charge de rédiger les examens écrits pancanadiens pour chacune des 35 spécialités médicales, le Collège des médecins ayant abandonné cette prérogative. Mais l'« harmonisation » des examens oraux présente quelques difficultés, a souligné le D<sup>r</sup> Blanchard. Contrairement au Collège royal, « nous insistons beaucoup sur le rôle de consultant du médecin spécialiste » au sein du réseau, a-t-il notamment précisé. Il estime toutefois que ces difficultés ne sont pas insurmontables.

Comme pour les examens écrits actuels, les textes et directives pour les examens oraux seraient traduits de l'anglais. « Les Québécois qui siègent au Collège royal pourraient s'assurer que les traductions sont bien faites en français parce que, des fois, c'est loufoque », a fait remarquer le D<sup>r</sup> Lamontagne.

La semaine dernière, le D<sup>r</sup> Lamontagne s'est rendu à Ottawa pour rencontrer des représentants du Collège royal et poursuivre les discussions sur la fusion des examens québécois et canadiens. Dès le printemps 2002, on souhaite éliminer l'examen du Québec dans trois spécialités: l'orthopédie, la neurologie et la radio-oncologie. Les autres spécialités viendront par la suite. Quant à l'examen québécois pour les futurs omnipraticiens, il a été réduit à sa plus simple expression il y a quelques années et se donne en même temps que les examens canadiens.

Au cabinet du ministre d'État de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, on ne se formalise pas de l'utilisation des seuls examens canadiens pour l'admission des médecins québécois. « Dans la mesure où cela respecte le Code des professions et les lois médicales, nous n'avons pas d'objection », a-t-on indiqué. Les examens unifiés vont permettre aux médecins des autres provinces de venir travailler au Québec sans avoir à passer un examen au Québec, ce qu'ils refusent souvent de faire. Cette mobilité est en soi une bonne chose, aux yeux du gouvernement. Elle est toutefois entravée par la distinction québécoise en matière de langue: pour exercer au Québec, un médecin, quelle que soit la composition de sa clientèle, doit avoir une connaissance suffisante de la langue française.

## MUEHLSTOCK

SUITE DE LA PAGE 1

## Un humaniste

Serge Wagner vient de perdre un ami. Le professeur au département des sciences de l'éducation de l'UQAM décrit Muehlstock comme « un homme qui avait un sens de l'humour extraordinaire. Il était un grand écologiste, dans tous les sens du terme. Sa vie s'étend sur presque un siècle d'admiration inouïe pour la nature, pour le corps humain ».

Wagner souligne que le peintre n'a cessé de pratiquer ses activités que le 5 juin dernier, jour de son hospitalisation. « Aussi incroyable que cela puisse paraître, chaque jour, 365 jours par année, il se rendait à l'atelier. Je ne me souviens pas d'une journée où il ait manqué. Il a travaillé jusqu'à sa mort. Il savait qu'il allait mourir. Il travaillait à ce qu'il appelait des *Ins-capes*, des paysages intérieurs. Son œuvre est insoupçonnée. Il peint à temps plein depuis 1928. Ce qu'il a produit dépasse l'entendement ».

La plupart des dessins du peintre n'étaient pas datés. Avec l'humour juif typique, de celui qui escorte les choses absurdes de la vie, Muehlstock disait, rappelle encore Wagner, que c'était « l'intérêt des historiens de l'art. Il avait en poche un fossile de quelques dizaines de millions d'années. Il prétendait que dix ou quarante ans n'étaient rien en comparaison ».

« Il avait tout un rituel, il nourrissait les pigeons, les oiseaux de la rue Sainte-Famille. Il arrosait ses pierres. Il s'émerveillait et se préoccupait du soleil qui entrainait dans son atelier. Tout ce qui touchait à la vie l'intéressait. » Wagner fait état de la palette de sujets sur lesquels Muehlstock s'était penché: les animaux, les plantes, les mousses des moisissures l'ont captivé, en plus des nus, des paysages et des compositions non figuratives. « Tout ce qui existait autour de lui était digne d'intérêt. Il se mettait à observer. C'était plus fort que lui, il fallait qu'il le transforme en peinture ».

Son anti-racisme était notoire. Il avait été un des grands admirateurs de la peintre juive-allemande Käthe Kollwitz, dont son frère, Saul, lui avait montré les travaux. Les frères Muehlstock s'étaient préoccupés du cas de l'artiste expressionniste. « Ils avaient envoyé une lettre à Churchill, en écrivant qu'en tant qu'artiste, ils étaient prêts à l'accueillir au Canada, si elle était vivante. C'est quand même incroyable qu'un Juif, au moment de l'Holocauste, se soucie du sort d'une Allemande ». C'est grâce à Saul Muehlstock que le Musée des beaux-arts du Canada a présenté, en 1951, une exposition de cette artiste, comme le disait Muehlstock en 1949, « qui a combattu pour la dignité humaine et contre toutes ces forces qui dégradent l'homme et le tiennent en esclavage. [...] Une femme comme Käthe Kollwitz me réconcilie avec le genre humain ».

En 1978, l'université Concordia a décerné à Muehlstock un diplôme *honoris causa*. Il a été reçu Officier de l'Ordre du Canada en 1991, et Officier de l'Ordre national du Québec en 1998.